



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN
UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

SITES NATURA 2000

DIRECTIVE HABITATS ET OISEAUX

MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN - BAIE DES VEYS

FR2500088 et FR2510046



Bilan 2025

www.parc-cotentin-bessin.fr - 02 33 71 61 90



Cofinancé par
l'Union européenne



RÉGION
NORMANDIE

Etat d'avancement.....	4
Bilan des actions menées en 2025.....	5

1 : Encourager les pratiques agricoles extensives.....	5
2 : Soutenir l'élevage pâturant.....	11
3 : Accompagner les mutations de l'agriculture de marais (installation-transmission, équipements agro-pastoraux, démarches qualité.....)	14
4 : Expérimenter les paiements pour services environnementaux.....	15
5 : Conserver un réseau de fossés et mares entretenus.....	16
6 : Restaurer et entretenir les cours d'eau en intégrant les spécificités « marais ».....	17
7 : Aménager les obstacles à la migration des poissons migrateurs.....	19
8 : Poursuivre la mise en œuvre des règlements d'eau des AS.....	21
9 : Maîtriser les prélèvements d'eau (à travers les SAGEs notamment).....	24
10 : Développer les gestions localisées des niveaux d'eau.....	26
11 : Optimiser la gestion des mares de chasse.....	26
12 : Promouvoir les actions de réduction des apports polluants dans les bassins-versants.....	28
13 : Animer un réseau de surveillance des espèces invasives.....	29
14: Agir, en tant que de besoin, sur les foyers de colonisation des espèces invasives.....	31
15 : Poursuivre la mise en œuvre de la lutte collective contre le Ragondin et le Rat musqué.....	34
16 : Réduire la pression de pêche en baie des Veys pour les salmonidés et les aloses.....	35
17 : Arrêter progressivement la drague à coquille Saint-Jacques dans la bande côtière et expérimenter l'effet de l'arrêt des arts traînants.....	36
18 : Compléter l'analyse de risque d'atteinte aux objectifs de conservation par les activités de pêche à pied professionnelle.....	37
19 : Accompagner les évolutions du trait de côte en privilégiant les solutions fondées sur la nature.....	38
20 : Poursuivre les suivis biologiques et sédimentaires du littoral.....	40
21 : Organiser la fréquentation sur les sites littoraux sensibles.....	43
22 : Pérenniser le ramassage manuel sélectif des macro déchets du littoral.....	44
23 : Poursuivre les politiques d'acquisition foncière sur le littoral.....	47
24 : Suivre la mise en œuvre des mesures compensatoires sur la Tourbière de Sèves.....	48
25 : Impulser un site-atelier autour de la renaturation de la Tourbière de Sèves.....	49
26 : Accompagner les usagers et riverains au changement lié à la future gestion de la Tourbière de Sèves.....	52
27 : Pérenniser la gestion des espaces protégés.....	54
28 : Restaurer des secteurs embroussaillés.....	59
29 : Suivre l'évolution des boisements dans les marais.....	60

30 : Informer sur la sensibilité des marais au boisement.....	61
31 : Développer un réseau de roselières.....	61
32 : Diagnostiquer et équiper les zones à risque de collision (oiseaux, loutre).....	62
33 : Poursuivre la mise en place des exclos pour les toiles communautaires du Damier de la Succise.....	63
34 : Aménager pour restaurer/améliorer des gîtes de chauves-souris en milieu bâti.....	64
35 : Gérer les boisements favorables aux chauves-souris.....	65
36 : Sensibiliser les usagers à la prise en compte du patrimoine naturel.....	66
37 : Informer sur l'état d'avancement de la démarche.....	67
38 : Suivre et évaluer les espèces et les habitats.....	67
39 : Améliorer les connaissances sur les habitats, les espèces et leurs interactions avec les activités.....	78
40 : Suivre et évaluer la mise en œuvre du document d'objectifs.....	81
41 : Réaliser une veille sur les projets et usages, informer les maîtres d'ouvrage ou porteurs de projet.....	85
Budget 2025.....	86

Fiche d'identité des sites « Marais du Cotentin et du Bessin – Baie des Veys »

	Nom officiel	Numéro	Date de désignation du site	Date d'approbation du document d'objectifs
Directive Habitats	Marais du Cotentin et du Bessin – Baie des Veys	FR2500088	07 décembre 2004 (SIC) 12 août 2016 (ZSC)	16 novembre 2022
Directive Oiseaux	Basses Vallées du Cotentin – Baie des Veys	FR2510046	08 mars 2006 (ZPS)	16 novembre 2022

Aire biogéographique : Atlantique
Localisation du site Natura 2000 : Normandie
 Manche (50) et Calvados (14)
Opérateur du site Natura 2000 : Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin
Président des comités de pilotage: M. Jean-Michel Green

Le document ci-après présente le bilan de la mise en œuvre des documents d'objectifs des sites Directive Habitats « Marais du Cotentin et du Bessin – Baie des Veys » FR2500088, et Directive Oiseaux FR2510046 entre janvier et décembre 2023. Il reprend dans sa première partie l'architecture de ces documents d'objectifs (Fiches mesure) pour repositionner les actions exécutées cette année. Dans ce document, les éléments relatifs à chaque Directive sont signalés par les pictogrammes suivants :



: Directive Habitats,



: Directive Oiseaux

Etat d'avancement

Réalisation significative

Réalisation partielle

Numéro	Mesure	2022	2023	2024	2025
1	Encourager les pratiques agricoles extensives				
2	Soutenir l'élevage pâturant				
3	Accompagner les mutations de l'agriculture de marais (installation-transmission, équipements agro-pastoraux, démarches qualité...)				
4	Expérimenter les paiements pour services agro-environnementaux				
5	Conserver un réseau de fossés et mares entretenus				
6	Restaurer et entretenir les cours d'eau en intégrant les spécificités « marais »				
7	Aménager les obstacles à la migration des poissons migrateurs				
8	Poursuivre la mise en œuvre des règlements d'eau des AS				
9	Maîtriser les prélèvements d'eau (à travers les SAGEs notamment)				
10	Développer les gestions localisées des niveaux d'eau				
11	Optimiser la gestion des mares de chasse				
12	Promouvoir les actions de réduction des apports polluants dans les bassins-versants				
13	Animer un réseau de surveillance des espèces invasives				
14	Agir, en tant que de besoin, sur les foyers de colonisation des espèces invasives				
15	Poursuivre la mise en œuvre de la lutte collective contre le Ragondin et le Rat musqué				
16	Réduire les efforts de pêche en baie des veys pour les Salmonidés et les aloses				
17	Arrêter progressivement la drague à coquille Saint-Jacques dans la bande côtière et expérimenter l'effet de l'arrêt des arts traînants				
18	Compléter l'analyse du risque du risque d'atteinte aux objectifs de conservation par les activités de pêche à pied professionnelle				
19	Accompagner les évolutions du trait de côte en privilégiant les solutions fondées sur la nature				
20	Poursuivre les suivis biologiques et sédimentaires du littoral				
21	Organiser la fréquentation sur les sites littoraux sensibles				
22	Pérenniser le ramassage manuel sélectif des macro déchets du littoral				
23	Poursuivre les politiques d'acquisition foncière sur le littoral	?			
24	Suivre la mise en œuvre des mesures compensatoires sur la Tourbière de Baupte				
25	Impulser un site-atelier autour de la renaturation de la Tourbière de Baupte et sa périphérie				
26	Accompagner les usagers et riverains au changement lié à la future gestion de la Tourbière de Baupte et sa périphérie				
27	Pérenniser la gestion des espaces protégés				
28	Restaurer des secteurs embroussaillés	?			
29	Suivre l'évolution des boisements dans les marais				
30	Informier sur la sensibilité des marais au boisement				
31	Développer un réseau de roselières				
32	Diagnostiquer et équiper les zones à risque de collision (oiseaux, loutre)				
33	Poursuivre la mise en place des exclos pour les toiles communautaires du Damier de la Succise				
34	Aménager pour restaurer/améliorer des gîtes de chauves-souris en milieu bâti				
35	Gérer les boisements favorables aux chauves-souris				
36	Sensibiliser les usagers à la prise en compte du patrimoine naturel				
37	Informier sur l'état d'avancement de la démarche				
38	Suivre et évaluer les espèces et les habitats				
39	Améliorer les connaissances sur les habitats, les espèces et leurs interactions avec les activités				
40	Suivre et évaluer la mise en œuvre du document d'objectifs				
41	Réaliser une veille sur les projets et usages, informer les maîtres d'ouvrage ou porteurs de projet				

Bilan des actions menées en 2025

Le Document d'Objectifs révisé a été validé par le comité de pilotage du 3 février 2022. L'arrêté portant approbation du Document d'Objectifs est quant à lui intervenu le 16 novembre 2022.

1 : Encourager les pratiques agricoles extensives



Description

Dans le cadre de la Politique Agricole Commune 2023-2027, un nouveau dispositif de mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) a été mis en place à partir de 2023.

Pour cette nouvelle programmation 2023-2027, le Parc a ouvert trois territoires éligibles à des MAEC de préservation des prairies humides et de leur biodiversité :

- le site Natura 2000 des Marais du Cotentin et du Bessin,
- le site Natura 2000 des Landes de Lessay : sur ce territoire des mesures complémentaires visant d'autres milieux naturels d'intérêt (dunes, landes et prés salés) ont été ouvertes,
- les zones humides hors marais du territoire du Parc et du SAGE Douve Taute.

Un fort niveau de contractualisation a été atteint en 2023, dans la mesure où les précédents contrats prenaient fin et en l'absence de visibilité sur la disponibilité budgétaire à venir. Le dispositif a cependant été de nouveau ouvert en 2024 et 2025, pour de nouveaux exploitants et/ou de nouvelles surfaces.

Surface SAU du site	Contrats	Nb exploitations engagées*	Surface SAU engagée MAEC	Proportion SAU en MAEC
23 957 ha	Contrats 2023-2027	353	9 862 ha	41 %
	Contrats 2024-2028	20	337 ha	1 %
	Contrats 2025-2029	26	267 ha	1 %

*Une exploitation peut être engagée dans plusieurs contrats démarrant à des dates différentes

Le niveau de contractualisation est à ce jour de 10 466 ha sur le site « Marais du Cotentin et du Bessin – Baie des Veys », soit 44 % de la SAU éligible pour 363 bénéficiaires, un niveau équivalent à la précédente programmation PAC 2017-2022 (379 bénéficiaires pour 44% de la SAU engagée).

ENVIRONNEMENT. Appel à candidature pour de nouveaux exploitants et nouvelles surfaces

Le Parc naturel régional renouvelle les MAEC

LA POLITIQUE agricole commune (Pac) entrée en vigueur en 2023 a permis l'ouverture par le Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin de nouvelles Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) sur les marais et les zones humides du territoire.

Le Parc naturel régional renouvelle en 2025 la possibilité de s'engager en MAEC pour de nouveaux exploitants ou de nouvelles surfaces afin de faire pâturer des bovins dans le périmètre du parc.

Les MAEC, c'est quoi ?

« Ces mesures ont notamment pour objectifs la préservation de la faune et de la flore typiques des zones humides, dont certaines espèces sont rares et menacées, mais également la protection de la ressource en



Le Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin renouvelle en 2025 la possibilité de s'engager en MAEC pour de nouveaux exploitants ou de nouvelles surfaces. Parc des marais du Cotentin et du Bessin

5 ans et donne lieu à une indemnisation annuelle, avec une for-
mation obligatoire au cours des
« premières années »,
se le Parc naturel régional.

n des MAEC 2023-2024

Depuis 2023, 484 exploita-
tions ont souscrit aux nouvelles
MAEC pour une surface de
15 600 ha de prairies, confirmant
l'importance du dispositif dans
le maintien de pratiques ver-
ses sur le territoire. Sur les

marais par exemple, ce sont
ainsi 41 % des surfaces agric-
oles qui bénéficient d'une
MAEC. Ces mesures permettent
de maintenir les prairies humides
du territoire, en soutenant l'en-
retien des surfaces en herbes et
l'élevage. Les principales
mesures choisies par les agric-
ulteurs sont le retard de fauche,
le maintien du pâturage en limi-
tant le nombre d'animaux ou
encore l'absence de fertilisa-
tion », explique le Parc des
marais.

« Le soutien à l'entretien des

fossés a par ailleurs été large-
ment plébiscité, puisque plus de
300 km de fossés seront entre-
tenus dans les 5 prochaines
années et une quarantaine de
mares, grâce à ce soutien finan-
cier », annonce également le
Parc des marais.

➤ Des permanences sont organi-
sées pour la réalisation des dossiers
nouveaux. Prise de rendez-vous dès
maintenant en contactant Lucie
Dufay au 02.33.71.65.36 ou par mail
à ldufay@parc-cotentin-bessin.fr

Carentan-les-Marais (Saint-Côme-du-Mont)

De nouvelles mesures agro-environnementales



Pâturage dans les marais de la Manche.

PHOTO : OUEST-FRANCE

En 2025, le Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin renouvelle la possibilité de s'engager en Maec (Mesures agro-environnementales et climatiques) pour de nouveaux exploitants ou de nouvelles surfaces.

300 km et 40 mares entretenus dans les cinq ans

« Ces mesures visent à préserver la faune et la flore typiques des zones humides, dont certaines espèces sont rares et menacées, mais également la ressource en eau, explique Lucie Dufay, chargée de mission Natura 2000. Les exploitants s'engagent sur la base du volontariat, pour changer ou maintenir des pratiques agricoles favorables à l'environnement (fauche, pâturage, entretien de fossés et de mares). L'engagement, fait pour cinq ans, donne lieu à une indemnisation annuelle (avec forma-

tion obligatoire au cours des deux premières années). »

Depuis 2023, 484 exploitations ont souscrit aux nouvelles Maec pour une surface de 15 600 ha de prairies. « Sur les marais, par exemple, 41 % des surfaces agricoles en bénéficient. Les principales mesures choisies sont le retard de fauche, le maintien du pâturage en limitant le nombre d'animaux ou l'absence de fertilisation. Le soutien à l'entretien des fossés a par ailleurs été largement plébiscité. Dans les cinq prochaines années, 300 km de fossés et une quarantaine de mares seront entretenus via ce soutien financier. »

Renseignements et prise de rendez-vous (dès maintenant), Lucie Dufay, chargée de mission Natura 2000 : tél. 02 33 71 65 36, e-mail : ldufay@parc-cotentin-bessin.fr, site : <https://parc-cotentin-bessin.fr/maec>

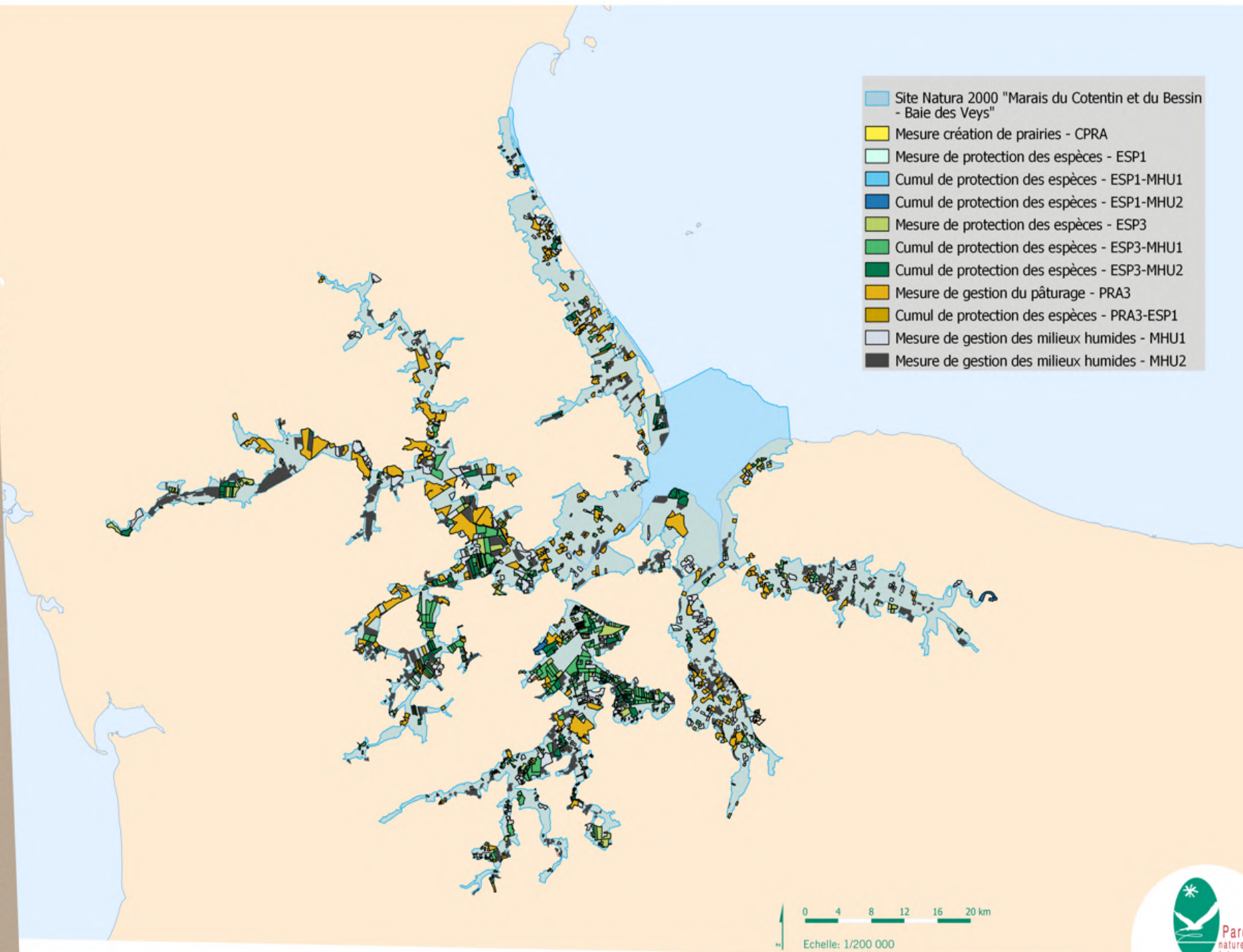
Communication pour l'ouverture de la campagne de MAEC 2025

Détail des MAEC contractualisées

Codes	Intitulé de la mesure	Rémunération	Engagements 2023	Engagements 2024	Engagements 2025*	Engagements totaux
NO_COBE_PRA 3	Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage	72 €/ha	2 954	36	38	3 028 ha
NO_COBH_MHU 1	Préservation des milieux humides	150 €/ha	3 008	83	107	3 198 ha
NO_COBH_MHU 2	Préservation des milieux humides – amélioration de la gestion par le pâturage	201 €/ha	3 413	158	70	3 641 ha
NO_COBE_CPRA	Création de prairies	358 €/ha	12	0	5	17 ha
NO_COBE_ESP 1	Protection des espèces niveau 1 (bande refuge 10 % minimum)	82 €/ha	184	8	0	192 ha
NO_COBE_ESP 3	Protection des espèces niveau 3 (fauche au 25 juillet)	200 €/ha	3021	114	102	3 237 ha
NO_COBE_IAE 2	Entretien durable des infrastructures agro-écologique (mares)	62 €/mare	42	4	6	52 mares
NO_COBH_IAE 3	Entretien durable des infrastructures agro-écologique (fossés)	1,6 €/ml	290	12	5	307 km

****Attention ces résultats sont stabilisés uniquement pour 2023 et 2024. Les résultats de l'instruction 2025 ne nous ont pas encore été communiqués***

Parcelles engagées en 2023 sur le territoire Natura 2000 "Marais du Cotentin et du Bessin - Baie des Veys"



Instruction

L’instruction des demandes de MAEC 2025 a démarré en fin d’année 2025. La mise en paiement interviendra au fur et à mesure de l’instruction.

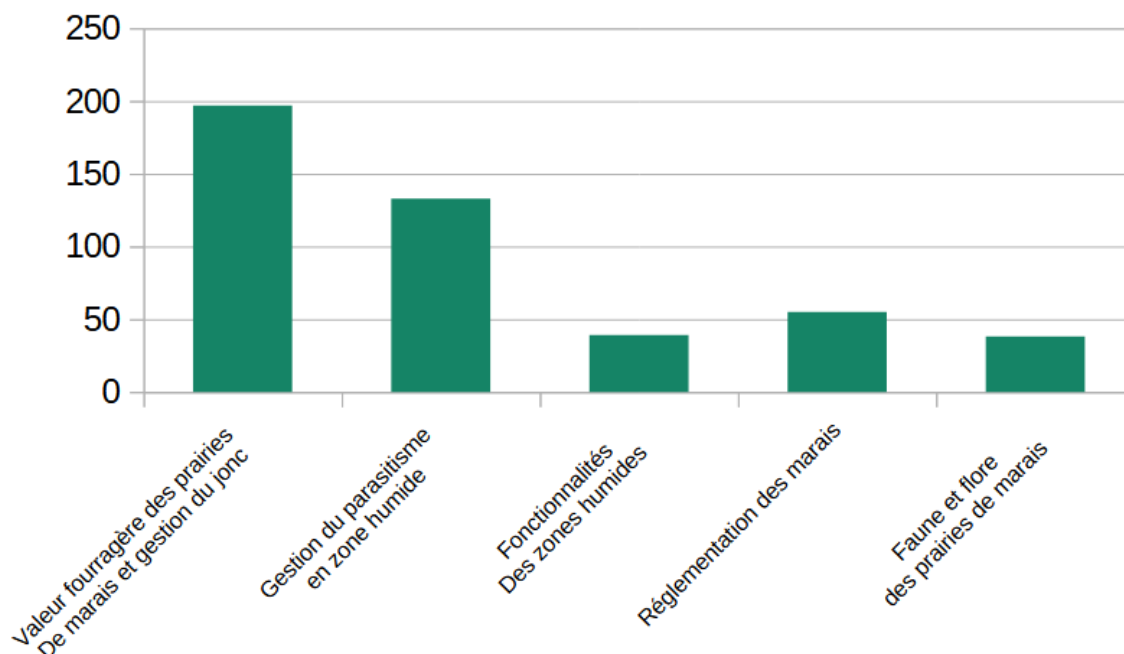
Le début de l’année 2025 a été marqué par d’importants aller-retours administratifs, notamment pour la mise à jour des documents administratifs (avenant aux plans de gestion) demandés dans le cadre des contrôles par l’ASP. Le travail d’animation et de suivi des MAEC a donc été largement dominé par ces demandes.

Formations MAEC

La souscription à une ou plusieurs MAEC est dorénavant soumis à l’obligation de réaliser une formation durant les 2 premières années de l’engagement pour bénéficier de l’aide financière. Le Parc a choisi de proposer des formations collectives à la demi-journée, sur le terrain ou en salle selon la thématique.

Les formations pour les exploitants engagés en MAEC en 2023 et/ou 2024 ont démarré fin 2023 et se sont achevées en 2025, avec 4 dernières formations. Au total, 35 sessions ont été réalisées et ont permis d’accompagner les 462 exploitants engagés en MAEC (chiffres issues de l’instruction 2023 et des prévisionnels 2024 et 2025) sur les territoires ouverts par le Parc (MAEC sur sites Natura et zones humides du SAGE Douve-Taute et du Parc).

Le thème « Valeur fourragère des prairies de marais et gestion du jonc » est largement plébiscité (197 exploitants), suivi par la « gestion du parasitisme » (133). Les autres thèmes ont été choisis à part égale par environ 40 à 50 exploitants : faune et flore des prairies de marais, réglementation des marais, fonctionnalités des zones humides.



Financement et perspectives

L’ensemble des contrats souscrits à ce jour sur le site représente un coût annuel de 2 593 380,34 €, soit 12 966 901,70 € sur les 5 années de l’engagement.

Ce bilan constitue aujourd'hui un prévisionnel, en attente de la finalisation de l'instruction et de l'envoi des surfaces validées par les services instructeurs.

Préservation des nichées de Busards

Deux nids ont fait l'objet d'intervention de protection, dont un avec le concours de la DDTM 50 (Graignes-Mesnil-Angot), permettant la production d'un jeune à l'envol. Quatre courriers de la DDTM50 ont par ailleurs été adressés à des exploitants ayant des nidifications sur leur parcelle, pour la prise en compte des busards.



Femelle de busard des roseaux « la Maréchale » © J.-M. Jansen

Coût 2025

Contrats : 2 593 380,34 €, (soit 12 966 901,70 € sur 5 ans)

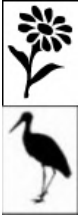
Animation : 15 110,79 €

Financement

Etat /Europe (MAEC)

Indicateur de mise en œuvre

Surfaces engagées dans les dispositifs agri-environnementaux : cf. ci-dessus



2 : Soutenir l'élevage pâturant

Description

Depuis 2019, le programme « Elevage & Marais » est animé par le Parc et la Chambre d'Agriculture de la Manche pour revaloriser et soutenir l'élevage sur des territoires de marais et zones humides avec des actions opérationnelles et des réflexions autour des politiques publiques. Financé par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN), il s'est décliné en 2 projets de 3 ans : 2019-2021 et 2022-2024, et s'inscrit depuis dans un projet 2025-2027.

Les principales actions 2025 concernent :

- l'accompagnement des éleveurs pour soutenir les pratiques de pâturage en marais : journées collectives et accompagnements individuels, organisation du Concours Général Agricole, étude pour l'obtention de références techniques liées à l'alimentation des troupeaux en marais, émergence d'un projet autour de la gestion sanitaire des troupeaux ;
- la poursuite du dispositif expérimental de PSE, la participation à l'animation des MAEC sur les trois territoires animés par le PnrMCB et l'émergence de nouveaux dispositifs en lien avec les partenaires ;
- la poursuite des actions en faveur du renouvellement des générations agricoles (appui au travail de la CAN, actions avec les structures de formations) ;
- la mise en œuvre d'un observatoire agro-écologique des prairies de marais en vue d'anticiper les adaptations à venir pour les fermes littorales.

Accompagnement des éleveurs et valorisation des pratiques agricoles

Il s'agit d'un accompagnement technique autour du maintien du pâturage dans les marais, à destination de tous les éleveurs s'intéressant à ce sujet. En 2025 :

- 3 formations collectives ont été proposées aux éleveurs intéressés (thèmes : report sur pied, visite « suivi de l'expérimentation en place sur une ferme » ;
- 1 ferme a été accompagnée individuellement.



Journée collective en avril 2025 © M. Deville

Une 5^{me} édition au Concours Général Agricole « Pratiques AgroEcologiques - prairies et parcours » s'est tenue début juin sur la vallée de la Douve entre Picauville et Carentan-les-Marais (secteur aval), avec 5 fermes participantes, pour valoriser et mettre en lumière le travail favorable des éleveurs sur les marais. La remise des prix a eu lieu lors de la foire de Lessay en septembre. Le lauréat participera au concours national, lors du Salon International de l'Agriculture en février 2026.

Amélioration des connaissances sur la prise de poids des animaux pâturant les marais

En complément des données existantes sur la valeur nutritive de la flore, l'étude initiée en 2024 pour améliorer les connaissances concernant la prise de poids d'animaux pâturant les marais s'est poursuivie en 2025 avec les mêmes 5 fermes et des lots sensiblement similaires. L'objectif est de mesurer précisément le Gain Moyen Quotidien (GMQ) des animaux (génisses, bœufs) pâturant en zone humide pour offrir aux éleveurs des données fiables et actualisées. En concertation avec les éleveurs, il a été choisi d'ajouter des données complémentaires avec 3 analyses coprologiques des troupeaux dans l'année (lors de chaque pesée) et 2 analyses de valeur fourragère des prairies pâturées (l'une au printemps, l'autre à l'automne). L'étude se poursuivra en 2026 pour obtenir des données robustes.



Prise de poids en entrée de bâtiment © M. Deville

Émergence d'un projet autour de la gestion raisonnée du parasitisme

La gestion raisonnée du parasitisme est un enjeu important pour l'état sanitaire des animaux d'élevage en zones humides et pour la biodiversité de ces milieux (impacts sur les insectes coprophages, leurs prédateurs et sur la faune aquatique). Des évolutions de pratiques, réfléchies et choisies avec un accompagnement vétérinaire, peuvent améliorer l'utilisation des produits anti-parasitaires. Les formations MAEC sur ce sujet ont été très largement suivies (plus de 120 chefs d'exploitation sur les 500 fermes engagées).

Le développement d'une action cohérente sur ce sujet est un levier à activer à l'avenir. En 2025, les vétérinaires, partenaires indispensables, n'ont cependant pas pu être mobilisés du fait de nombreux foyers de FCO détectés.

Création d'un observatoire agroécologique des prairies de marais

Dans le cadre de l'action « Notre Littoral Demain ? » sur la façade Est Cotentin, un observatoire agro-écologique des prairies des marais arrières-littoraux a été imaginé pour suivre les changements à l'œuvre et l'adaptation des pratiques d'exploitation agricoles (cf. Action 19 : Accompagner les évolutions du trait de côte en privilégiant les solutions fondées sur la nature).

Initié en 2014, les actions 2025 ont été les suivantes :

- l'identification des prairies suivies ;
- des rencontres et accords de 6 fermes pour participer (signature de convention de partenariat) ;
- la pose de 18 sondes piézométriques intra-parcellaire et de 3 sondes dans des fleuves côtiers ;
- le partenariat avec le Conservatoire Botanique National de Normandie pour définir une méthode de suivi « biodiversité » et la réalisation des premiers relevés ;
- des relevés réguliers des sondes ;
- des échanges avec les éleveurs et suivis des pratiques agricoles sur l'année.

Coût 2025

Sans objet

Financement

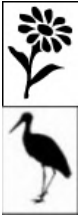
Agence de l'Eau Seine-Normandie, Région Normandie, Etat

Indicateur de mise en œuvre

Surfaces engagées dans les dispositifs agri-environnementaux ciblés sur le pâturage : voir MAEC

Surface en marais communal collectif : 1337 ha

Nombre d'agriculteurs accompagnés : 15 en collectif, 7 en individuel



3 : Accompagner les mutations de l'agriculture de marais (installation-transmission, équipements agropastoraux, démarches qualité...)

Description :

Dans le cadre du projet « Préservation de l'élevage extensif sur les Marais du Cotentin et du Bessin », un volet transmission-installation existe depuis 2021.

En février 2025, une journée-forum a regroupé partenaires, porteurs de projets, cédants et étudiants avec des témoignages et des tables-rondes sur le renouvellement des fermes exploitant des zones de marais. Les échanges ont permis d'identifier des pistes d'action et de réflexion. Parmi elles, la mise en lumière des spécificités des systèmes herbagers avec du marais semble un point important à développer.

La CAN a également travaillé à des partenariats avec la filière agroalimentaire afin de proposer des formations « transmission » à des producteurs de l'une ou l'autre des coopératives d'Isigny-Sainte-Mère et des Maîtres Laitiers du Cotentin, dont la majorité exploitent des parcelles de marais.

Comme chaque année, d'autres actions, plus généralistes, ont été menées par le Parc : intervention dans des structures de formations : AgroCampus, Master de l'Université de Caen, BTS ACSE.

Coût 2025

Sans objet

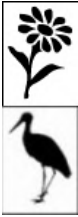
Financement potentiel

Etat/Europe, collectivités

Indicateur de mise en œuvre

Solde installation transmission : non collecté

Evolution du nombre de structures agricoles : non collecté (RPG 2025 non disponible)



4 : Expérimenter les paiements pour services environnementaux

Description

Dans le cadre du Plan Biodiversité, le Ministère de la Transition Ecologique a initié une expérimentation de nouveaux outils de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) sur la période 2019-2021 qui s'inscrit dans le 11^e programme des Agences de l'Eau. Le Pnr MCB a proposé sa candidature en 2020 pour le territoire du bassin-versant du Merderet.

Le dispositif a été déployé, à partir de mai 2021, sur le territoire identifié et mis en œuvre en 2022 avec 20 fermes engagées (l'enveloppe financière demandée à l'AESN a été entièrement utilisée). Il est désormais dans une phase de routine, avec 18 fermes restant engagées, suite à la mise en compatibilité du dispositif PSE avec la nouvelle PAC 2023 et au départ à la retraite de chefs d'exploitation d'une ferme engagée dans le dispositif. En 2025, l'ensemble du dispositif a été administré tout au long de l'année : instruction des dossiers, paiement puis contrôle d'une partie des fermes engagées et appels de fonds auprès de l'AESN.

Coût 2025

Paiement PSE : 190 000 €

Financement :

Agence de l'Eau Seine-Normandie

Indicateur de mise en oeuvre :

Nombre de démarches PSE engagées : 1

Surfaces engagées en PSE : 390 ha (dans le site Natura 2000) et au total 490 ha de zones humides



5 : Conserver un réseau de fossés et mares entretenus

Description

Dans le cadre de la campagne de souscription aux MAEC liée à la PAC 2023-2027, la mesure d'entretien des fossés a rencontré un franc succès, notamment lié à la revalorisation de la rémunération de cet engagement. Depuis 2023, cela correspond à 307 km de fossés engagés par 165 exploitants qui bénéficieront d'un entretien dans les 5 prochaines années, sur le linéaire total estimé de 2 000 km de fossés dans le site Natura 2000.

Par ailleurs, 52 mares font également l'objet d'un engagement à ce jour, et les modalités de leur gestion validées avec le Parc au travers d'un plan de gestion spécifique.

Les ASA réalisent les travaux de curage, de faucardage ou de broyage sur les fossés.

ASA	Broyage (ml)	Faucardage (ml)	Curage (ml)
ASA Foucarville	2 000		
ASA St Germain de Varreville			1 330
ASA Catz-Brévands-les Veys			300
ASA Taute	1 300	11 650	1 553

En 2025, ce sont ainsi 3,2 km de linéaire curé, 11,6 km faucardé et 3,3 km broyé sur les marais gérés par les ASA de Foucarville, de Saint-Germain-de-Varreville, de Catz-Brévands-les Veys et de la Taute.

Sur la Réserve naturelle nationale du Domaine de Beauguillot, un diagnostic approfondi du réseau de fossés a été réalisé en 2025. Les fossés montrent des signes d'envasement, d'obstruction et la présence de buses qui constituent des obstacles à l'écoulement.

Coût 2025

Contrats MAEC fossés : 491 265,60 € (2 456 328,00 € sur 5 ans)

Contrats MAEC mares : 3 224,00 € (16 120,00 € sur 5 ans)

Financement

Etat /Europe (MAEC)

Indicateur de mise en œuvre

Linéaire de fossés entretenus : 307 km (MAEC) + 18 km (ASA)

Nombre de mares entretenues : 52



6 : Restaurer et entretenir les cours d'eau en intégrant les spécificités « marais »

Description

Reméandrage du Gorget

Suite à une première consultation des entreprises ayant révélé des coûts largement supérieurs aux estimatifs, le portage financier par l'ASA de la Douve d'une telle opération n'était plus envisageable.

La communauté de communes Cote Ouest centre Manche (COCM) a accepté de reprendre la maîtrise d'ouvrage du projet.

La COCM a rencontré l'ensemble des communes et exploitants agricoles concernés pour faire le point sur ce dossier. Des propositions d'amendements au projet technique initial ont été faites lors d'un comité de pilotage réuni en janvier 2025.

Après de nouveaux échanges techniques, la COCM doit lancer une nouvelle consultation pour un marché de travaux début 2026.

ASA des Bas Fonds de la Douve

En 2025, le Parc a accompagné l'ASA dans 9 projets de Déclaration Loi sur l'Eau (DLE) sur des cours d'eau présentant des problèmes d'écoulement.

Par ailleurs, des échanges se sont engagés avec le Département de la Manche pour travailler sur la répartition des écoulements entre la Sèves et le canal de la Madeleine au niveau du pont de Baupte. En effet, d'importants débits sont relevés dans un ouvrage de dérivation situé sous la voie verte, au point de créer des désordres hydrauliques qui mettent en péril la sécurité du chemin. Une visite de terrain a été organisée le 26 juin avec les services techniques du CD50 en présence de l'ASA, la DDTM50 et du Parc pour envisager les travaux de réhabilitation de l'ouvrage. Des travaux en entrée de buse seront réalisés par le Département à moindre coût pour limiter les passages d'eau à travers les remblais, en attendant qu'une étude hydraulique détermine les travaux RCE à réaliser pour améliorer l'ensemble des écoulements au droit du pont de Baupte.

ASA de la Taute supérieure

Le Parc a accompagné l'ASA dans l'élaboration d'une déclaration Loi sur l'Eau (DLE) sur l'amont de la Taute, autorisé en avril, pour des travaux de faucardage et reprofilage de berges, qui s'échelonnent jusqu'à 2027.

ASA des Bas Fonds de la Taute

Le Parc a accompagné l'ASA de la Taute dans plusieurs projets de DLE sur des cours d'eau présentant des problèmes d'écoulement.

ASA de St Germain-de-Varreville

Le Parc a accompagné l'ASA de St Germain-de-Varreville pour élaborer un projet de DLE suite à l'envasement du taret et à des dysfonctionnements observés sur le secteur en amont du château de Vaugoubert.

ASA de Ste Marie du Mont

Suite à des problèmes d'écoulement sur le marais d'Audouville-la-Hubert, Turqueville et Ste-Marie-du-Mont, et conformément aux prescriptions émises par les services de l'Etat, des travaux de curage ont pu être réalisés à l'automne, suite à l'accompagnement du Parc dans la rédaction de la DLE préalable.

Entretien des cours d'eau

AS	Superficie AS	Réseau syndical et secondaire	Réseau d'intérêt collectif	Etat d'avancement en 2025
Douve	10 987 ha	333 km		Broyage de berges : 23,7 km
				Faucardage : 180 km
				Curage : 6,3 km
Taute	5 417 ha	222 km	121 km	Broyage de berges : 70,1 km
				Faucardage : 69 km
				Curage : 10,5 km
Aure	2 449 ha			Faucardage : 2 000 m
Vire	2 267 ha			Curage : 800 m
Ravenoville	1 750 ha	22 km	7 km	Pas de travaux
Ste-Marie du Mont	1 800 ha	26 km	31 km	Faucardage : 6 km
St-Germain de Vareville	512 ha	9,6 km	9,3 km	Curage : 1,8 km
Foucarville	231 ha	7,5 km	7,5 km	Broyage de berges : 2 km
				Faucardage : 2,1 km
Catz-Brévands-Les Veys	923 ha			Faucardage : 700 m
Clos Prétôt	182 ha			Pas de travaux
Taute supérieure	147 ha			Faucardage : 2 km

Travaux d'entretien AS

Coût 2025

Sans objet

Financement

Agence de l'Eau Seine-Normandie, Communauté d'Agglomération Le Cotentin, Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche

Indicateur de mise en oeuvre

Linéaire de cours d'eau restauré : 0

Linéaire de cours d'eau entretenu : voir tableau ci-avant



7 : Aménager les obstacles à la migration des poissons migrateurs

Description :

Ouvrage du « Moulin du Mesnil » sur la Taute

Le Parc a travaillé avec l'ASA de la Taute supérieure, propriétaire de l'ouvrage, à la définition d'une étude fonctionnelle sur le marais du Mesnil. L'objectif est d'évaluer l'impact d'un abaissement de la nappe superficielle sur le fonctionnement de cette zone humide tourbeuse (sols et biodiversité) et les usages locaux (exploitation agricole, pompage d'eau potable, rejets de STEP...) afin de faire émerger un scénario d'aménagement adapté à la circulation piscicole qui fera consensus auprès des riverains. Le soutien de la Région Normandie au projet a conduit à l'organisation d'une réunion d'information le 04/04/25 auprès d'un large panel de partenaires historiques (ASAs, COCM, CD50, Région, AESN, OFB et DDTM50) et de nouveaux (AAPPMA, commune de Marchésieux, CEN) pour présenter les enjeux de l'étude et valider les attentes de chacun. Le Parc a assisté l'ASA pour élaborer le marché de l'étude et déposer une demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau dont la réponse est attendue début 2026. Cette étude fonctionnelle s'étend sur 80 ha de marais sous influence du moulin et prévoit un volet hydro-pédologique avec un suivi piézométrique pendant 2 ans dans les différentes nappes (surface, tourbe, souterrain) et un état des lieux naturalistes (anguilles, amphibiens, oiseaux), permettant d'accompagner une prise de décision sur le devenir de l'ouvrage.

Ouvrage de « la Clergerie » sur la Taute

La poursuite du projet RCE est suspendue par l'ASA de la Taute dans l'attente de la réalisation d'une étude hydrologique portée par le Département sur le marais d'Auxais, (ENS). En effet, il est apparu nécessaire de comprendre les flux d'eau dans l'ENS pour tenter d'enrayer les phénomènes d'assèchement observés depuis plusieurs années (tourbe dégradée, mares en assec), malgré le maintien d'une alimentation en eau du fossé du Méreau grâce à l'ouvrage de la Clergerie. Un marché est en cours d'élaboration par le Département pour un démarrage de l'étude prévue en 2026.

Ouvrages de la basse vallée sur l'Aure

Depuis 2024, tous les ouvrages impactant la remontée piscicole sur l'Aure Inférieure ont été mis en conformité par l'ASA grâce à l'appui du Parc, de la Fédération de Pêche du Calvados et au soutien financier de l'Agence de l'eau Seine Normandie et de la Région Normandie.

L'ASA s'est engagée dans une démarche de progrès pour la gestion des niveaux d'eau intégrant tous les enjeux (agricole, biodiversité, pêche, chasse...). Les modalités de gestion des 6 ouvrages impactant la remontée piscicole sont aujourd'hui encadrées par un Arrêté Préfectoral expérimenté depuis 3 ans. Sa mise en application par l'ASA est évaluée chaque année au sein d'un comité technique organisé par la DDTM 14 et animé par le Parc naturel régional qui réunit tous les acteurs du territoire (ASA Aure, FDP 14, FDC 14, associations locales de pêche et de chasse, représentant de la conchyliculture, CA 14, OFB, Ter'Bessin, Agence l'eau). En 2025, tous les partenaires

semblent satisfaits de la gestion opérée. L'objectif des prochaines années est de travailler à l'amélioration de la petite continuité latérale en remplaçant les ouvrages bloquant les écoulements sur les fossés primaires.

Coût 2025

Donnée non récoltée

Financement

donnée non récoltée

Indicateur de mise en œuvre

Nombre d'obstacles aménagés : 1



8 : Poursuivre la mise en œuvre des règlements d'eau des AS

Description

Etude fonctionnelle des marais de l'Aure Inférieure

Suite aux problèmes récurrents d'inondation du marais de La Cambe, constatés sur le terrain en 2021, 2023 et 2024 par le Parc et l'ASA, avec Ter'Bessin, la FDP 14 et les services de l'État, le Parc s'est vu confié l'étude fonctionnelle pour comprendre l'origine de ces inondations et le rôle des ouvrages dans la gestion du risque d'inondation. Les résultats de cette étude détermineront d'éventuelles prescriptions à intégrer dans l'arrêté réglementant la gestion des niveaux d'eau dans les marais et auront potentiellement un impact du point de vue de la qualité de l'eau en Baie des Veys, avec une vision prospective à l'heure du changement climatique

En 2025, le Parc a rédigé le cahier des charges de l'étude qui, grâce au soutien financier de Ter'Bessin et de l'Agence de l'eau, ciblera le cœur du marais de La Cambe (660 ha) et intégrera différents volets au cours des 3 prochaines années :

- un volet hydro-pédologique comprenant une analyse topographique, un suivi piézométrique de 2026 à 2028 et une modélisation hydraulique permettant d'optimiser la gestion des niveaux d'eau en fonction de différents événements.
- l'expérimentation d'un Indicateur Trophique de Zone Humide (ITZH) déjà mis en place dans les marais atlantiques pour évaluer la qualité des milieux aquatiques présents
- des analyses *E. coli* et norovirus compléteront les données récoltées pour évaluer le rôle épuratoire du marais.
- un état des lieux faunistique (anguille, brochet, batraciens, oiseaux) permettra d'identifier des indicateurs pertinents de la fonctionnalité de la zone humide en lien avec la quantité et la qualité de l'eau, en partenariat avec les associations expertes dans leur domaine de compétences (Fédération de pêche du Calvados, GONm, CPIE du Cotentin)
- une étude de la valeur agronomique des prairies sera lancée en 2027 pour évaluer l'intérêt économique du marais en rapport avec la gestion des niveaux d'eau.

Etude hydro-pédologique sur le marais de Saint-Germain-sur-Sèves

Pour répondre aux inquiétudes locales, l'ASA de la Douve a porté une étude hydro-pédologique sur le marais de l'Holerotte entre 2022 et 2024 avec l'appui technique du Parc des marais et le soutien financier de l'Agence de l'Eau et du SDeau 50.

Les bureaux d'étude Ecometrum et Inselberg ont constaté la minéralisation de la tourbe sur 50 cm à 1 m d'épaisseur grâce à des sondages. Les pertes de sol atteignent localement 80 cm en l'espace de 20 ans, avec pour cause, un rabattement de la nappe profonde en période de basses eaux qui draine la nappe des tourbes, effet cumulé des pompages dans l'aire d'alimentation de captage (AAC) de Sainteny et pour l'exploitation de la tourbière sur Sèves Les tourbes ainsi dégradées deviennent

impermeables. Ce défaut d'infiltration dans le sol est à l'origine des inondations vécues par les agriculteurs sur le marais de St Germain-sur-Sèves.

Une restitution des principaux résultats de l'étude a été organisée auprès des agriculteurs en janvier 2025. Animée par le Parc, cette rencontre a offert un temps d'échange pour évoquer des solutions afin de préserver la fonctionnalité du marais.

L'objectif partagé par tous est d'enrayer cette dégradation en réhumectant le marais par des périodes de submersions prolongées en cas d'hiver sec et le maintien d'une nappe affleurante en période d'étiage. Une des solutions envisagées consistent à remettre en eau le fossé central traversant le marais et à gérer les niveaux d'eau artificiellement par des ouvrages en entrée et/ou sortie de réseaux hydrauliques.

A court terme, les problématiques actuelles des agriculteurs persisteront donc concernant les déformations de sol (vitesse de fauche réduite) et les inondations liées aux précipitations abondantes sur des sols compactés. A long terme, la nouvelle gestion des niveaux d'eau sur le marais pourra entraîner un risque accru d'inondation sur les parcelles exploitées dont l'impact économique reste à déterminer. Face à ces questionnements, l'ASA a donc décidé de réaliser un diagnostic des systèmes d'exploitation en place pour trouver des solutions adaptées aux pratiques et contraintes actuelles et à venir, pour lequel le Parc a réalisé le cahier des charges et les demandes de subvention auprès de la l'Agence de l'eau et du SD'eau 50. C'est la Chambre d'agriculture de Normandie qui a été retenue pour conduire ce diagnostic technico-économique.

Expérimentation d'ouverture des vannes sur les PAF en Baie des Veys

Depuis 2022, un calendrier d'ouverture des vannes est en cours d'expérimentation sur la Douve, la Taute, la Vire et l'Aure dans l'objectif d'une estuarisation des fleuves favorisant ainsi la remontée piscicole (notamment des anguilles) et améliorant la qualité de l'eau en Baie des Veys.

Sur la Douve, en accord avec les services de la DDTM 50, 4 vannes sont ouvertes du 15/12 au 14/04. La fermeture d'une vanne est possible du 15/03 au 14/04 en fonction des événements météorologiques, et du 15/04 au 30/09 en fonction des coefficients de marées.

En 2025, l'ASA de la Douve a procédé au remplacement d'une porte-à-flot équipée d'une vanne en juillet. L'objectif est d'augmenter le volume d'entrée d'eau de mer en hiver et d'ajuster plus finement l'ouverture des vannes en période d'étiage.

Sur la Taute, l'AP prévoit l'ouverture de 2 m² de vannes du 15/12 au 15/02 puis 1 m² au-delà de cette période. Or, cette obligation d'ouverture en période printanière puis estivale pose la question du risque d'inondation pour les activités agricoles et d'intrusion salée en période d'étiage.

L'ASA de la Taute a donc lancé une étude en 2024, avec l'appui du Parc des Marais et le soutien financier de l'Agence de l'Eau et de la CCBDC, pour comprendre les flux d'eau salée dans la Taute. Les premiers résultats partagés par les bureaux d'étude Hydrosourcé et MN'EAU montrent qu'il existe des pics de salinité observés dans la Taute lors des coefficients de vives eaux dès le mois d'avril, malgré une ouverture de vannes réduites à 0,5 m². Le seuil à risque pour le bétail (> à 2,5 g/L) atteint l'Aillerie en période d'étiage, voir la maison des Ormes à partir d'1 m² d'ouverture de

vantelles. De plus, il existe un effet cumulatif de l'ouverture des vantelles sur la salinité : l'ouverture des portes-à-flots ne permettant pas l'évacuation complète du sel accumulé à l'amont. L'étude en cours jusqu'en 2026 permettra de clarifier les modalités d'ouverture de vantelles à risque pour l'inondation des parcelles et précisera l'origine (port de Carentan, eaux souterraines...) et les limites géographiques du rentrant salé.

Sur la Vire, suite à l'étude expérimentale menée de 2021 à 2023, les DDTM Manche et Calvados ont acté en copil Baie des Veys l'ouverture de 8 vantelles du 01/12 au 31/03 et de 6 vantelles le reste de l'année, avec la possibilité de fermeture en fonction des coefficients de marées et des débits de la Vire pour limiter tout risque d'inondation.

Depuis plusieurs années, l'ASBV alerte les services de l'État sur le risque avancé de dégradation des portes-à-flots de la Vire dont elle a la responsabilité, mais qui représente une charge financière au-delà de ses fonds propres. Après nombre de réunions avec les Gémapiens et les services de l'État, l'ASBV a décidé en 2025 de déléguer temporairement la propriété des portes-à-flots au Syndicat de la Vire qui portera les travaux de réhabilitation estimés à plus d'1 millions d'euros. Ces travaux échelonnés sur 8 années bénéficieront du soutien financier de St Lô Agglo, la CCBDC, Ter'Bessin, les communes de Carentan-les-Marais et d'Isigny-sur-Mer. Des pistes de financement complémentaires restent à étudier pour consolider l'avenir du marais sur la vallée de la Vire.

Sur l'Aure, l'ouverture des vantelles est régit par un Arrêté préfectoral expérimenté selon différentes modalités depuis 2021. Le travail concerté avec les différents usagers du marais a permis de statuer sur l'ouverture d'une vantelle toute l'année et de deux vantelles du 01/01 au 30/06. En 2024, le nouveau règlement autorise désormais de fermer une vantelle en avril lors des grandes marées pour favoriser le ressuyage du marais.

Coût 2025

Non évalué

Financement

Agence de l'Eau Seine-Normandie, SD'Eau 50, CCBDC, Ter'Bessin

Indicateur de mise en oeuvre

Nombre et surface des AS ayant adopté un règlement d'eau

Aure (Arrêté Préfectoral du 31/05/2022) : 2 400 ha

Douve (Arrêté Préfectoral du 28/02/2002) : 10 800 ha

Taute (Règlement interne du 20/01/2005) : 5 500 ha

Ravenoville, St-Marcouf, Fontenay sur Mer et Quinéville (Règlement interne du 09/07/2004) : 1 800 ha

Ste-Marie du Mont (Arrêté Préfectoral du 10/12/2008) : 1 800 ha



9 : Maîtriser les prélèvements d'eau (à travers les SAGEs notamment)

Description

Groupe de travail Sangsurière

Le secteur amont de la réserve naturelle de la Sangsurière est exploité par deux producteurs / distributeurs d'eau (6 points de captage AEP):

- ✓ le SMPEP Isthme du Cotentin
- ✓ la Communauté d'Agglomération de Cherbourg (CAC)

Des prélèvements au dessus de la limite réglementaire de 1 300 000 m³ / an sont observés depuis l'année 2016, avec en 2022, un pic de volume pompé supérieur à 1 600 000 m³.

Un groupe de travail (Etat, AESN, CAC, SMPEP, SD'Eau 50, ASA de la Douve) a été mobilisé afin de partager les problématiques de gestion de l'eau dans le secteur de la réserve naturelle de la Sangsurière. Les dépassements de volumes autorisés ont donné lieu à des échanges et des courriers de mise en demeure en 2023. Le SMPEP a fortement réduit ces dépassements et devrait être en conformité dans les années à venir, tandis que les volumes pompés pour la CAC sont toujours en fort dépassement. Le groupe de travail s'est une nouvelle fois réuni en 2025 pour partager les résultats 2024 et identifier des pistes d'amélioration. A cette occasion, le SD'eau50 a également présenté l'avancée du travail sur les volumes prélevables dans la Manche, en cours.

Plan de Gestion de la Ressource en Eau 50 : Les études nécessaires à l'élaboration du PGRE sont en cours, comprenant une thèse sur les aquifères du centre manche, une étude du BRGM sur l'évolution des débits sur la Divette, la Vire et la Taute (terminée en février 2024) et le lancement des études volumes prélevables (cf. ci-dessous).

Connaissance des aquifères : Une thèse est actuellement co-portée par l'Université de Caen et le SD'Eau 50 afin de mieux connaître la géométrie des formations géologiques tertiaires aquifères du centre Manche (2023-2025). La restitution aura lieu en 2026 et les résultats alimenteront l'EVP en cours.

Études volumes prélevables : Le Syndicat départemental d'eau de la Manche a lancé en 2024, avec le soutien de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, les marchés publics pour la réalisation d'études volumes prélevables sur l'ensemble du département.

L'étude concernant les masses d'eau du Centre Manche a débuté en 2025 dans l'objectif d'approfondir la connaissance sur l'équilibre entre besoins et ressources, en tenant compte des exigences des milieux aquatiques et dans une perspective de changement climatique et d'évolution des usages. L'ambition de cette étude est d'éclairer les Commission Locale de l'Eau (CLE) des SAGE afin que celles-ci puissent dans une seconde phase définir les débits objectifs d'étiage, les niveaux d'eau objectifs, des volumes prélevables à différentes périodes de l'année, à leur répartition entre les catégories d'usagers et des conditions de prélèvements.

En 2025, le travail a notamment porté sur l'état des lieux et la délimitation des unités des unités de gestion sur les différents territoires. L'unité de gestion constitue l'unité de définition du volume préalable (critères topographiques, hydro(géo)logiques, réseaux de

suivis existant), distinct des découpages administratifs et des unités de production et distribution d'eau potable. Le bureau d'étude a également travaillé sur la localisation des stations de débit biologique qui permettront d'assurer le suivi des volumes des unités de gestion. En 2026, les propositions de localisation ainsi que les méthodes de détermination de ces débits et les espèces cibles seront proposées à la validation.

Coût 2025

Non évalué

Financement

Non évalué

Indicateur de mise en œuvre

Prise en compte dans les documents de planification et de gestion de l'eau : oui

Nombre de sites de captage équipés d'un suivi piézométrique des tourbes : donnée non récoltée



10 : Développer les gestions localisées des niveaux d'eau

Description

→ RNR marais de la Taute

Initiée en 2023, une étude sur l'hydrologie de la RNR conduite par le bureau d'études Hydrosorce s'est poursuivie en 2025.

Le GONm suit les variations du toit de nappe à l'aide d'un réseau de piézomètres sur différents secteurs, permettant aujourd'hui de documenter une chronique de presque 8 années. Sur Saint-Hilaire, le niveau descend rarement en dessous de 60 cm mais peut descendre à 80 cm aux prés de Rotz ou aux marais des Défends. Lorsque le niveau d'eau s'abaisse de plus de 40 cm, la minéralisation intervient.

→ RNN Domaine de Beauguillot

Le fonctionnement hydraulique de la RNN du Domaine de Beauguillot s'appuie sur le sens d'écoulement orienté du nord vers le sud, et est organisé en 4 casiers hydrographiques correspond à 4 polders, reliés entre eux par des vannages.

En 2025, le clapet en bois côté maritime a été remplacé par une structure en aluminium.

→ ENS des Ponts d'Ouve

La gestion de l'ENS des Ponts d'Ouve est répartie en 6 Unités de Gestion Hydraulique (UGH) afin d'améliorer la gestion hydraulique de plusieurs parcelles. Les ouvrages hydrauliques du site ont fait l'objet d'un entretien courant en 2025.

Coût 2025

sans objet

Financement

AESN, CD 50, Région

Indicateur de mise en œuvre

Nombre de sites : 3

Surface du réseau : 396 ha



11 : Optimiser la gestion des mares de chasse



Description

Le projet d'amélioration de la gestion des mares de chasse, en faveur de la biodiversité sur la vallée de la Taute, porté par Fédération Régionale des Chasseurs de Normandie, s'est achevé en 2025.

Après trois années de projet, les données naturalistes ont été croisées avec les données hydrologiques, témoignant de l'intérêt du maintien des mares de gabion en eau au printemps. La mise en place de pompes solaires a également été testée.

Coût 2025

Non évalué

Financement

OFB/FDC50

Indicateur de mise en oeuvre

Nombre de communications (divers supports) : Non évalué

Nombre de contacts individuels : Non évalué

Surface de marais concernée : Non évalué



12 : Promouvoir les actions de réduction des apports polluants dans les bassins-versants

Description

La priorité sur la baie des Veys est d'évaluer l'avancement du plan d'actions issus de l'actualisation de 2020 des profils de vulnérabilités qui visent à améliorer la qualité microbiologique des eaux.

Le COPIL interdépartemental de la Baie des Veys s'est réuni en octobre 2025 et a notamment présenté les premiers résultats du programme SECURE porté par le syndicat Synergie Mer et Littoral. Financé par l'agence de l'eau Seine-Normandie, il s'agit d'un suivi renforcé des contaminations fécales en milieu aquatique sur 3 ans en Baie des Veys, ayant pour but de mieux comprendre et de mieux anticiper la diffusion des flux de contamination fécale dans les milieux aquatiques côtiers.

Coût 2025

Sans objet

Financement

AESN

Indicateur de mise en œuvre

Prise en compte dans les documents de planification et de gestion de l'eau : oui



13 : Animer un réseau de surveillance des espèces invasives

Description

Le Parc réalise une veille des espèces invasives sur son territoire, avec son réseau de partenaires : ASA, agriculteurs, gestionnaires d'espaces naturels...

CRIME Crassule

Le projet de recherche-action CRIME Crassule co-porté par le Parc, l'Université de Rennes, la Fédération départementale de la Chasse de la Manche (FDC50) et le CEN Normandie pour étudier les capacités de colonisation de la Crassule de Helms, appliqué à la gestion (appel à manifestation d'intérêt de l'OFB) a démarré en 2024.

Le projet s'appuie sur une synergie chercheurs-gestionnaires en combinant une démarche expérimentale en laboratoire et une approche technique en utilisant des foyers *in situ*. La finalité est donc opérationnelle avec l'amélioration des méthodes de détection et de lutte contre l'espèce, transposables et utilisables par tous les gestionnaires de milieux naturels, en améliorant les connaissances sur les capacités de colonisation de l'espèce et les facteurs facilitateurs.

Un comité technique réunissant l'ensemble du réseau des partenaires s'est réuni le 11/04/2025 et le comité de pilotage s'est réuni le 10/12/2025.

Le marais de Saint-Fromond est le site expérimental retenu pour porter plusieurs actions de recherche sur la détection et la gestion de l'espèce. En 2025 le Parc y a poursuivi les suivis de l'opération test d'arrachage sur des mares de gabion. Le Parc et la FDC50 ont démarché les propriétaires de gabions envahis de crassule pour disposer de plusieurs gabions où effectuer des test de travaux d'étrépage, porté par le parc en 2024. Le suivi fin de la repousse a été mis en œuvre en 2025 par l'Université de Rennes, aidé par le Parc, pour suivre notamment la recolonisation par la crassule.



Suivi floristique post-travaux d'étrépage de la crassule © L. Dufay

En 2025, l'Université de Rennes a présenté les premiers résultats d'une vaste enquête pour recenser les sites sur lesquels la crassule de Helms est présente, les suivis de la dynamique de colonisation, ainsi que les modalités de gestion mises en œuvre.

Plusieurs opérations de communication ont émaillé l'année 2025 :

- à destination des gestionnaires : le travail de comparaison des méthodes de détection de la crassule via l'utilisation d'un drone (projet CRIME Crassule) a été présenté lors de l'atelier technique « Suivis Scientifiques innovants » proposé par l'ANBDD le 21 /01/2025.
- à destination du grand public : une projection-débat sur les espèces exotiques envahissantes a été organisé à Rémilly-les-Marais le 18 avril, en présence du référent national OFB sur la thématique.

Coût 2025

Pas d'objet

Financement

OFB/Parc

Indicateur de mise en œuvre

Nombre de formations organisées : 2

Nombre de participants : 50



14: Agir, en tant que de besoin, sur les foyers de colonisation des espèces invasives

Description

Jussie

x En 2021, une station de plusieurs pieds de jussie (*Ludwigia peploides*) a été découverte sur les berges du plan d'eau de la tourbière de Sèves. Suite aux prospections pour préciser l'état de la colonisation, les stations ont fait l'objet d'une première campagne d'arrachage en 2023 par le Parc et la brigade invasives du CEN Normandie permettant le traitement sur place de 2 120 litres de jussie, puis en 2024 de 6 440 litres suite à la découverte d'une station importante au sud-est du plan d'eau. Les produits d'arrachage ont de nouveau été enfouis directement sur place, avec l'aide de la Florentaise.

En septembre 2025, suite à la non reconduction de la brigade invasive du CEN, le Parc et des bénévoles de l'Association pour le Développement Durable de la Tourbière et la Vallée de la Sèves ont réalisé, durant 2 jours, de nouveau des prospections et des arrachages sur les stations connues, totalisant 400 litres de jussie, cette fois évacué vers une filière de méthanisation et montrant l'importance d'une pression annuelle pour contenir l'espèce.



Extraction de la Jussie avec barque motorisée © J.-A. Jorant

x Stations de jussie sur la Vire : pas d'information récoltée

Crassule de Helms

Suite au constat d'impossibilité d'action sur le marais de St-Fromond, aucun nouveau travaux d'arrachage de Crassule de Helms n'a eu lieu depuis 2021. Le marais de Saint-Fromond a fait l'objet d'un suivi fin de la colonisation par la crassule de Helms en 2024.

En fin d'année 2025, une station de crassule a été découverte par le GONm sur le marais du Cap. La station a été traité les 80 kg de matière ont été envoyé à la déchetterie de Bayeux.

Myriophylle du Brésil

x En 2025, aucun nouveau projet de gestion du myriophylle du Brésil n'a vu le jour, alors que les foyers situés sur la Sèves essaient en aval dans la basse vallée de la Douve.

Des tapis flottants et de nouvelles stations sont régulièrement découvertes jusqu'à la baie des Veys. Pour rappel, en 2022, un chantier d'arrachage manuel de la Myriophylle du Brésil sur la Sèves a été réalisé par l'ASA de la Douve, mais les travaux mécaniques prévus sur des fossés très envahis n'ont pas pu être menés à bien faute de consensus sur la solution d'épandage des produits (épandage sur terre arable remis en question).

x Le myriophylle du Brésil est présent sur les bords de la Douve en bordure de site de et à l'intérieur du site ENS des Ponts d'Ouve, à proximité du platelage traversant la saulaie (entre la variante chemin des busards et le platelage). Les opérations d'arrachage menées en 2024 ont limité fortement la présence de l'espèce à l'intérieur de l'ENS où elle était présente depuis 3 ans, mais les foyers situés en amont de la Douve, non traités, continuent d'alimenter les berges aval en fragments qui s'implantent le long des berges. En 2025, grâce au contrat Natura 2000, une nouvelle opération d'arrachage a pu être menée le long de la Douve au droit des ENS par l'entreprise Colas, et en régie à l'intérieur de l'ENS. Les produits d'arrachage sont traités par méthanisation.

Secteur	Période/temps passé	Moyens
Intérieur du site ENS	Septembre, 2 heures	1 agent du Parc Arrachage uniquement de quelques plants (7/10)
Bord de Douve et Jourdan	Septembre, 3 jours	3 agents d'une entreprise 560 kg de plantes arrachées
Bord de Jourdan	Septembre, 1/2 journée	2 agents du Parc en barque



Station de myriophylle « historique » sur les berges de la Douve et arrachage des stations à l'aide d'un filet et d'une barque pour l'exportation dans des big bags © A. Herouard

Coût 2025

Arrachage du myriophylle sur l'ENS des Ponts d'Ouve : 3 648 €

Financement potentiel

Etat, Conseil Régional, Agence de l'Eau Seine-Normandie, Etat/Europe

Indicateur de mise en œuvre

Nombre de sites : 4

Surfaces concernées : donnée complète non récoltée



15 : Poursuivre la mise en œuvre de la lutte collective contre le Ragondin et le Rat musqué

Description

Le comité de pilotage de la lutte collective contre les rongeurs aquatiques dans la Manche a eu lieu le 2 avril 2025, au cours duquel ont été présentés les chiffres de l'année 2024. Le réseau départemental coordonné par la FDGDON est constitué de 1563 piègeurs, et le nombre de captures en 2024 continue de diminuer par rapport aux années précédentes : 39 077. L'analyse du nombre de captures annuelles par bassin montre, comme les années précédentes, que la Douve concentre toujours près de 30 % des captures du département, avec des densités de capture qui connaissent une forte augmentation sur la côte Est, la Douve intermédiaire et le Merderet aval.

Dans le Calvados, la lutte est organisée par la FREDON Normandie.

Coût 2025

Sans objet

Financement

Agence de l'Eau Seine-Normandie, collectivités, Conseils Départementaux

Indicateur de mise en œuvre

Surfaces concernées : information non récoltée



16 : Réduire la pression de pêche en baie des Veys pour les salmonidés et les aloses

Description

Depuis novembre 2023, un arrêté inter-préfectoral portant réglementation de la pêche maritime professionnelle et de loisir en baie de Seine occidentale interdit la pêche professionnelle et de loisir des poissons amphihalins sur 3 secteurs de Tatihou et de la baie des Veys, et permet de prendre en compte les mesures validées lors de l'élaboration du Document d'Objectifs « Baie de Seine Occidentale ».

La base de données de la CACEM permet de relier des contrôles à des zones réglementaires. Le domaine d'action de l'arrêté inter-préfectoral du 27 novembre 2023 portant réglementation de la pêche en Seine occidentale englobant une zone géographique plus vaste que la baie des Veys, l'interrogation de cette base ne permet pas, pour ce thème, de distinguer la baie des Veys uniquement.

Coût 2025

Sans objet

Financement

Sans objet

Indicateur de mise en œuvre

Mise en place de la réglementation : Oui

Mise en place du balisage : Oui

Nombre d'infractions constatées / nombre d'opérations de contrôle effectuées (par année civile) : information non récoltée



17 : Arrêter progressivement la drague à coquille Saint-Jacques dans la bande côtière et expérimenter l'effet de l'arrêt des arts traînants

Description

Aucune action pour cette mesure en 2025

Coût 2025

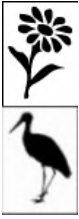
Sans objet

Financement

Sans objet

Indicateur de mise en œuvre

Nombre d'infractions constatées / nombre d'opérations de contrôle effectuées (par année civile) : information non récoltée



18 : Compléter l'analyse de risque d'atteinte aux objectifs de conservation par les activités de pêche à pied professionnelle

Description

L'analyse de risque d'atteinte aux objectifs de conservation par les activités de pêche à pied professionnelle en baie des Veys (ARP) doit permettre de prendre en compte les activités de pêche au sein des DOCOB des sites Natura 2000, afin de les dispenser d'EIN. Sur le site « Marais du Cotentin et du Bessin – baie des Veys », l'ARP est piloté par l'OFB. L'étude, basée sur plusieurs suivis (cartographie de la répartition des limicoles hivernants à marée basse par RNF, prélèvements des principales bivalves réalisées par le GEMEL pour évaluer la ressource trophique ; diagnostic de l'usage pêche à pied professionnelle par CRPME), doit permettre de caractériser l'importance de la pêche à pied professionnelle, en termes de pressions physiques sur l'habitat, de dérangement et de compétition trophique, au regard des autres activités humaines exercées sur la baie des Veys. Le rapport final a été présenté par RNF et l'OFB en 2024.

L'article 13 du décret portant extension de la Réserve naturelle nationale du Domaine de Beauguillot (n° 2021-1319 du 12/10/2021) stipule que « *La pêche à pied professionnelle est interdite à l'exception de la pêche à la coque qui peut être autorisée dans la réserve dans le cadre de la réglementation en vigueur après avis du conseil scientifique de la réserve* ».

En février 2025, un arrêté préfectoral portant suspension temporaire de l'autorisation de pêche des coques sur le gisement de Brévand a été pris.

En 2025, sur la baie des Veys et la côte est du Cotentin, la CACEM (Centre d'appui au contrôle de l'environnement marin) a enregistré 658 contrôles de l'environnement en aire marine protégée, dont 19 infractions, concernant principalement la pêche à pied et les cultures marines.

Coût 2025

non évalué

Financement

OFB

Indicateur de mise en œuvre

Réalisation de l'analyse : en cours



19 : Accompagner les évolutions du trait de côte en privilégiant les solutions fondées sur la nature

Description

En 2017, la Communauté de communes de la Baie du Cotentin (CCBDC) et la Communauté d'Agglomération du Cotentin (CAC) ont décidé, avec l'appui du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin (PnrMCB), de répondre à l'appel à projets de la Région Normandie « Notre Littoral pour Demain ». Cette démarche, qui s'est achevée en 2020, a permis de bâtir collectivement une stratégie de gestion durable du littoral pour anticiper les changements, en repensant l'aménagement des espaces littoraux et en s'adaptant aux risques.

A partir de 2024, la CCBDC, la CAC et le PnrMCB poursuivent leur coopération pour engager la Côte Est dans une phase pré-opérationnelle d'adaptation aux aléas liés au changement climatique dans les politiques publiques existantes. Ce projet, engagé sur trois ans, comprend trois volets : « Aménagement du territoire », « sensibilisation » et « adaptation des activités économiques ».

En 2025, le projet s'est poursuivi sur ces 3 volets :

Aménagement du territoire

- Travail cartographique sur l'identification des besoins des zones de repli pour les secteurs soumis aux risques liés à l'eau en 2050 et 2100.
- Recrutement du bureau d'étude pour l'action « Imaginer le futur bord de mer » et déroulement de la phase 1 d'analyse sensible participative avec 4 ateliers ayant réunis 80 participants.
- Réalisation du diagnostic complet du site mémoriel dans le cadre de l'étude de pré-faisabilité de la recomposition spatiale du site mémoriel d'Utah-Beach et lancement de la phase 2 sur les trajectoires d'évolution du site.

Sensibilisation

Plusieurs actions permettent de créer une dynamique d'acceptation des changements à venir, en poursuivant l'acculturation des différents publics.

- Stand « Littoral » lors de la fête de la science et de la fête de la mer de Ravenoville, l'occasion d'échanger avec les habitants sur les aléas, les enjeux et les perspectives d'adaptation.
- Journée technique des Envolées « Anticiper le Littoral en Contexte d'Incertitude », qui s'est tenue le 20 juin 2025 à Ravenoville, a été un moment clé pour aborder l'adaptation de la Côte Est du Cotentin face aux défis du changement climatique.
- Action innovante « Labo Parc » : un groupe « Littoral » du Labo Parc a été créé afin de réfléchir aux messages à diffuser et à comment amplifier leur portée. Trois actions de sensibilisation ont été proposées puis validées par le comité de pilotage en 2025. La première action, pour le public scolaire, a été lancée en 2025 avec un appel à projets à destination des structures d'éducation à l'environnement et des structures artistiques pour l'accompagnement de 5 classes (année scolaire 2026-2027).

Adaptation des activités

Ce volet doit permettre d'engager un travail concerté autour de l'adaptation des activités économiques, notamment agricoles, et des habitations.

Zoom sur l'adaptation agricole

Les actions agricoles bénéficient du soutien de la fondation SETEC et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Dans le cadre de l'action « Notre Littoral Demain ? », la création d'un observatoire agro-écologique des prairies de ces marais arrière-littoraux a été initiée en 2025 :

- identification des prairies suivies ;
- rencontres et accord de 6 fermes pour participer (signature de convention de partenariat) ;
- pose de 18 sondes piézométriques intra-parcellaires et de 3 sondes dans des fleuves côtiers ;
- partenariat avec le Conservatoire Botanique National de Normandie pour définir une méthode de suivi « biodiversité », par l'intermédiaire de la végétation et réalisation des 1^{er} relevés ;
- relevés des sondes ;
- échanges avec les éleveurs et suivis des pratiques agricoles sur l'année.

Coût 2025

Sans objet

Financement

Région, Fonds Européens, PNR MCB, CAC, CCBDC, département de la Manche, Fondation SETEC

Indicateur de mise en œuvre

Nombre d'opérations pilotes : 1

Nombre d'actions de sensibilisation : 4



20 : Poursuivre les suivis biologiques et sédimentaires du littoral

Description

L'évaluation de l'état écologique des eaux marines constitue une obligation communautaire au titre de la Directive Cadre Stratégique sur le Milieu Marin.

Le dispositif de suivi adossé au Document Stratégique de Façade a été validé fin 2021 : <https://www.dirm.memn.developpement-durable.gouv.fr/2021-dispositif-de-suivi-du-dsf-a1153.html>

Programme de surveillance	Dispositif	Descriptif	Site Natura 2000 concerné
Oiseaux marins	Suivi des limicoles côtiers (repositoires)/OPNL	Suivi des effectifs de limicoles côtiers permettant de caractériser les zones de repositoires	oui
	Suivi des oiseaux hivernants (programme Wetlands international)	Suivi des effectifs de limicoles côtiers et anatidés hivernants dans les zones humides littorales.	oui
	Enquête nationale des limicoles et anatidés nicheurs	Suivi des effectifs nicheurs des limicoles et anatidés.	oui
	Campagnes aériennes de suivi de la mégafaune marine et des macro-déchets flottants à large échelle (SAMM, SCANS, ASI)	Survols de l'espace maritime métropolitain et de ses zones limitrophes pour l'observation des oiseaux marins, des mammifères marins, des autres espèces de la mégafaune pélagique et des activités humaines (déchets flottants).	à la marge
	Suivi des oiseaux échoués sur les littoraux normands et Hauts de France	Suivi des oiseaux échoués sur les littoraux normands et Hauts de France selon 2 protocoles : suivi de la proportion d'oiseaux échoués toutes espèces et suivi de la proportion de Guillemots échoués mazoutés et de Fulmars échoués ayant ingéré des micro-plastiques.	à la marge ?
Mammifères marins – Tortues marines	Suivi des populations côtières de grands dauphins par les associations et gestionnaires d'AMP	Suivi de l'état écologique des groupes côtiers de grands dauphins par observation visuelle depuis des petits navires, renseignement de l'application OBSenMER et photo-identification, réalisé par les associations et gestionnaires d'AMP (GECC, Al Lark, PNMI, MIRACETI).	à la marge
	Suivi des colonies de phoques par les associations et gestionnaires d'AMP	Suivi de l'état écologique des groupes ou colonies de phoques gris et phoques veaux-marins par comptage au sol et photo-identification, réalisé par les associations et gestionnaires d'AMP.	oui
	Réseau National Échouage des mammifères marins (RNE)	Suivi des échouages de mammifères marins sur le littoral français, par les correspondants du RNE, coordonné au niveau national par l'Observatoire PELAGIS.	oui
	Réseaux de suivi des échouages des tortues marines (RTMAE, RTMMF)	Suivi des échouages de tortues marines sur le littoral français, par les correspondants du RTMMF en MO, coordonné par la Société Herpétologique de France, et par le RTMAE en Atlantique, coordonné par l'Aquarium La Rochelle.	à la marge
Poissons et céphalopodes			rien suivi DCE masses d'eau de transition non identifié
Habitats benthiques	DCE Benthos –Angiospermes – surfacique– Zostera noltei	Réseau de surveillance surfacique des herbiers à Zostera noltei.	oui
	DCE Benthos –Macroinvertébrés benthiques (DCE-MIB)	Réseau de surveillance stationnel des habitats de substrat meuble de la zone médiolittorale à la zone circalittorale côtière mené au titre de la DCE.	oui
Habitats pélagiques	Suivis DCE – REPHY Surveillance, PHYTOBS et réseaux régionaux/ locaux	Réseau de surveillance du phytoplancton et des phycotoxines + stations SOMLIT labellisées dans le cadre du PHYTOBS (réseau national pour l'observation du microphytoplancton).	oui
Espèces commerciales		à expertiser	
Eutrophisation	Suivis DCE – REPHY Surveillance, PHYTOBS et réseaux régionaux/ locaux	Réseau de surveillance du phytoplancton et des phycotoxines + stations SOMLIT labellisées dans le cadre du PHYTOBS (réseau national pour l'observation du microphytoplancton).	oui
	Réseaux de satellites opérés par la NASA et l'ESA	Suivi en surface de paramètres hydrologiques et physico-chimiques (turbidité, température de surface), de la biomasse phytoplanctonique (concentration en chlorophylle-a), et de groupes fonctionnels du phytoplancton (en cours de développement).	à expertiser
	DCE Benthos –Angiospermes – surfacique– Zostera noltei	Réseau de surveillance surfacique des herbiers à Zostera noltei.	oui
	Réseau des stations de mesures de débits fluviaux de la banque HYDRO	Base de données (HYDRO) alimentée par les services de l'Etat, de prévision des crues, les directions départementales de l'agriculture et de la forêt, les agences de l'eau, mais aussi par Electricité de France, des organismes de recherche ainsi que par les compagnies d'aménagement.	oui
	Suivi DCE des eaux de surface continentales	Vise à dresser un tableau cohérent et complet de l'état des eaux au sein de chaque bassin hydrographique par suivi des paramètres hydrologiques (température, salinité) et physico-chimiques (nutriments, bilan oxygène)	oui

Programme de surveillance	Dispositif	Descriptif	Site Natura 2000 concerné
Intégrité des fonds marins	Cadastre minier numérique ouvert : titres miniers et autorisations (CAMINO)	Portail de services numériques incluant une carte interactive du domaine minier national et des projets en cours.	potentiellement uniquement
	Enquête nationale sur les dragages des ports maritimes (« enquête dragage »)	Enquête annuelle visant à collecter un ensemble de données et d'informations relatives aux opérations de dragages portuaires et d'immersions de sédiments, telles que les quantités de sédiments dragués, les techniques utilisées, leur destination, le niveau de contaminations des sédiments par rapport au niveau de référence. Source : CEREMA	à expertiser
	Zones de mouillage réglementées	Données relatives à l'emprise des zones de mouillages réglementées. Source : DDTM	potentiellement uniquement
	ADOC Web	ADOC Web est l'application de gestion des occupations et autorisations sur le Domaine Public Maritime (DPM). L'application ADOC Web gérée par le ministère en charge de l'environnement et a pour vocation de bancariser les informations relatives aux autorisations d'occupation et d'utilisation du domaine public maritime.	à expertiser
	Cadastres aquacoles	Localisation, répartition spatiale et superficies et/ou longueurs associées des activités d'exploitation de cultures marines. Source/Producteur : Cerema/DDTM-DIRM	oui
	Suivi de la fréquentation des pêcheurs et suivi des enquêtes pêcheurs à pied de loisir (BD ESTAMP)	Suivi de la fréquentation des pêcheurs et suivi des enquêtes pêcheurs à pied de loisir. Les données sont bancarisées dans la BD ESTAMP.	à expertiser
	Changements hydrographiques	REPHY Surveillance	Réseau de surveillance du phytoplancton et des phycotoxines. Ce dispositif collecte également des données de température, salinité, turbidité, oxygène dissous, chlorophylle, nutriments (N,P,Si).
Base de données Artificialisation DCE-DCSMM		Suivi des surfaces artificialisées par les ouvrages et les aménagements du littoral et du domaine côtier. (Source : BRGM-Cerema)	à expertiser
Titres miniers et autorisations de travaux relatifs à l'extraction de granulats		Collecte des données, au format cartographique (SIG), des périmètres des sites d'extraction de matériaux marins autorisés ou en cours d'instruction et des permis de recherche sollicités en France métropolitaine. Source/Producteur : IFREMER	potentiellement uniquement
Cadastres aquacoles		Localisation, répartition spatiale et superficies et/ou longueurs associées des activités d'exploitation de cultures marines. Source/Producteur : Cerema/DDTM-DIRM	oui
Enquête nationale sur les dragages des ports maritimes (« enquête dragage »)		Enquête annuelle visant à collecter un ensemble de données et d'informations relatives aux opérations de dragages portuaires et d'immersions de sédiments, telles que les quantités de sédiments dragués, les techniques utilisées, leur destination, le niveau de contaminations des sédiments par rapport au niveau de référence. Source : CEREMA	à expertiser
Implantation des centrales électriques (Source : EDF-ENGIE)		Localisation des centrales électriques, type des centrales (nucléaire, gaz, etc.) et superficie totale (emprise spatiale) des centrales en zone littorale. Source : EDF-ENGIE	à expertiser
Câbles et conduites sous-marins (Source: Shom)		Position géographique des câbles, nature des câbles, nationalité des câbles et nom des câbles.	à expertiser
Modèle numérique de circulation de l'océan (HYCOM)		Le modèle HYCOM (Hybrid Coordinate Ocean Model) est un modèle numérique d'évolution de l'océan (courant, température, salinité, hauteur d'eau).	à expertiser
Post-production données d'océanographie côtière opérationnelle (OCO)		Produits issus du modèle numérique de circulation de l'océan (HYCOM).	à expertiser
Contaminants		Réseau d'Observation de la Contamination Chimique - Matière Vivante (ROCCH-MV)	Stations de surveillance côtière des contaminants chimiques (métaux, organochlorés et hydrocarbures aromatiques polycycliques) dans les mollusques bivalves.
	Réseau d'Observation de la Contamination Chimique – Sédiment (ROCCH-sédiment)	Stations de surveillance des contaminants chimiques (métaux, organochlorés, TBT et hydrocarbures aromatiques polycycliques) dans le sédiment.	oui
	Réseau national de surveillance de la qualité des eaux et des sédiments des Ports Maritimes (REPOM)	Suivi des contaminants (métaux, organochlorés, TBT et hydrocarbures aromatiques polycycliques) dans les sédiments des ports maritimes.	à expertiser
	Réseau des stations de mesures de débits fluviaux de la banque HYDRO	Base de données (HYDRO) alimentée par les services de l'Etat, de prévision des crues, les directions départementales de l'agriculture et de la forêt, les agences de l'eau, mais aussi par Electricité de France, des organismes de recherche ainsi que par les compagnies d'aménagement.	oui
	Suivi DCE des eaux de surface continentales	Visé à dresser un tableau cohérent et complet de l'état des eaux au sein de chaque bassin hydrographique par suivi des paramètres hydrologiques (température, salinité) et physico-chimiques (nutriments, bilan oxygène)	oui
	Données issues des rapports de pollution POLREP des CROSS	Base de données du CEDRE regroupant les informations des rapports POLREP des Centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS) : date, position et étendue de la pollution, force et direction du vent, état de la mer, caractéristiques de la pollution, ou encore source de la pollution quand elle est connue.	potentiellement
	Suivi des oiseaux échoués sur les littoraux normands et Hauts de France	Suivi des oiseaux échoués sur les littoraux normands et Hauts de France selon 2 protocoles : suivi de la proportion d'oiseaux échoués toutes espèces et suivi de la proportion de Guillemots échoués mazoutés et de Fulmars échoués ayant ingéré des micro-plastiques.	à la marge

Programme de surveillance	Dispositif	Descriptif	Site Natura 2000 concerné
Questions sanitaires	Réseau d'Observation de la Contamination Chimique - Matière Vivante (ROCCH-MV)	Stations de surveillance côtière des contaminants chimiques (métaux, organochlorés et hydrocarbures aromatiques polycycliques) dans les mollusques bivalves.	oui
	Réseau de surveillance des phycotoxines dans les organismes marins (REPHYTOX)	Stations de surveillance côtière des phycotoxines dans les coquillages (toxines diarrhéiques (DSP), toxines paralysantes (PSP) et toxines amnésiantes (ASP)).	oui
	Réseau de contrôle Microbiologique (REMI)	Surveillance microbiologique des zones de production conchylicoles afin de contrôler le niveau de contamination de la bactérie Escherichia coli dans les mollusques bivalves.	oui
	Bilans de la qualité des eaux de baignade en mer	Contrôle sanitaire des eaux de baignade, mis en œuvre par les Agences régionales de santé, pour suivre la contamination en Escherichia coli et en entérocoques intestinaux dans l'eau.	oui
Déchets marins	Campagnes aériennes de suivi de la mégafaune marine et des macro-déchets flottants à large échelle (SAMM, SCANS, ASI)	Survols de l'espace maritime métropolitain et de ses zones limitrophes pour l'observation des oiseaux marins, des mammifères marins, des autres espèces de la mégafaune pélagique et des activités humaines (déchets flottants).	à la marge
	Suivi des oiseaux échoués sur les littoraux normands et Hauts de France	Suivi des oiseaux échoués sur les littoraux normands et Hauts de France selon 2 protocoles : suivi de la proportion d'oiseaux échoués toutes espèces et suivi de la proportion de Guillemots échoués mazoutés et de Fulmars échoués ayant ingéré des micro-plastiques.	à la marge ?
	Réseau National Échouage des mammifères marins (RNE)	Suivi des échouages de mammifères marins sur le littoral français, par les correspondants du RNE, coordonné au niveau national par l'Observatoire PELAGIS.	oui
	Réseaux de suivi des échouages des tortues marines (RTMAE, RTMMF)	Suivi des échouages de tortues marines sur le littoral français, par les correspondants du RTMMF en MO, coordonné par la Société Herpétologique de France, et par le RTMAE en Atlantique, coordonné par l'Aquarium La Rochelle.	à la marge
Bruit sous-marin		à expertiser	

Dispositif de surveillance de la DSF concernant le site

Les suivis spécifiquement liés au site Natura 2000 :

Suivi	Période	Périodicité	Couverture géographique	Opérateur
Benthos baie des Veys (complément réseau limicoles côtiers)	2008 - 2022	annuel	Baie des Veys 5 stations	PNR MCB
Phoques veaux-marins	1989 - aujourd'hui	annuel	Site Natura 2000	PNR MCB
Limicoles côtiers	1999 - aujourd'hui	annuel	Site Natura 2000	PNR MCB/GONm
Gravelot à collier interrompu	2004 - aujourd'hui	annuel	Site Natura 2000/région selon les périodes	PNR MCB/GONm

Coût 2025

Non évalué

Financement

Etat (Réserve Naturelle), Agence de l'Eau Seine-Normandie, Région Normandie.

Indicateur de mise en œuvre

Nombre de suivis : donnée complète à acquérir



21 : Organiser la fréquentation sur les sites littoraux sensibles

Description :

Dans le cadre de l'extension de la Réserve Naturelle du Domaine de Beauguillot, le nouveau décret interdit l'accès du public (hors activités professionnelles) à la partie maritime de la réserve ; à terre, une refonte des infrastructures d'accueil du public s'est achevée en 2024. En 2025, la fréquentation a atteint 22 500 visiteurs sur le chemin du grand observatoire. Afin de mieux renseigner le public en visite libre de nouveaux panneaux ont été posés dans le grand observatoire et l'observatoire de la baie.

Afin de répondre à la politique d'accueil des publics visée par le document de gestion et à la réglementation, les conditions d'accueil des activités d'éducation à l'environnement seront discutées en 2026.

Coût 2025

Pas d'information récoltée

Financement

Etat/Europe

Indicateur de mise en oeuvre

Nombre d'aménagements : 1

Linéaire de côte concerné : 1850 m



22 : Pérenniser le ramassage manuel sélectif des macro déchets du littoral

Description :

Communauté d'Agglomération Le Cotentin

Comme chaque année, l'association Orchis nature a organisé des nettoyages de plages sur les communes au nord du site Natura 2000 (commune de Lestre et d'Aumeville-Lestre) : 2 sessions de nettoyages ont ainsi réunis 44 participants pour 12 m³ de déchets évacués. Deux autres nettoyages de plages ont eu lieu avec le Comité Régional de la Conchyliculture Normandie-Mer du Nord et le lycée Lycée maritime et aquacole de Cherbourg, réunissant 63 participants. Les ostréiculteurs ont également participé à l'une de ces sessions de ramassage. Ces opérations permettent de maintenir le lien avec la profession sur la question des déchets ostréicoles.

La Communauté d'Agglomération Le Cotentin organise chaque année les ramassages de macro-déchets selon des modalités adaptés aux espèces sur son linéaire côtiers. Sur le site « Marais du Cotentin et du Bessin – baie des Veys », les portions Natura 2000 du linéaire de Lestre à Saint-Marcouf (80 % des 7 km de linéaire) font l'objet d'un contrat Natura 2000, accompagné par le Parc pour prendre en charge le ramassage de macro-déchets. Le contrat consiste en un ramassage régulier des macro-déchets par type de zones selon un rythme et des modalités adaptées aux espèces, sur les 5,5 km de plages situées en Natura 2000. Les collectes sont réalisées par l'entreprise locale d'insertion Astre environnement, 1 à 2 fois par mois et sur tout ou partie de la plage selon les enjeux en présence.

La responsabilité de la côte est du littoral du Cotentin est très importante et la portion de littoral concernée par le contrat est essentielle pour plusieurs espèces, en période de reproduction (gravelot à collier interrompu, grand gravelot) comme en période de migration et d'hivernage (bécasseau variable, bécasseau sanderling, tournepierre à collier, gravelot à collier interrompu, grand gravelot).

Pour le linéaire de la CA Le Cotentin, le bilan annuel n'a pas encore été transmis. La CA Le Cotentin propose par ailleurs des stands de sensibilisation aux déchets de plage et laisse de mer sur son linéaire côtier, tenus par le CPIE du Cotentin.

Communauté de communes Baie du Cotentin

Sur la portion sud du littoral de la côte Est, une vingtaine de ramassages sont effectués chaque année. Le protocole de ramassage est respectueux des enjeux (notamment de la nidification du gravelot à collier interrompu) :

- ramassage complet après la marée d'équinoxe de printemps,
- pendant le printemps et l'été, ramassage des macro-déchets d'origine humaine uniquement, sans passage sur le haut de plage.

Les chiffres des ramassages 2025 ne sont pas connus.

Sur la RNN du Domaine de Beauguillot, une opération de ramassage au nord de la Réserve a réuni en juillet une cinquantaine de personnes (riverains, conchyliculteurs, agents du

Parc et de la Réserve, et 17 élèves et professeurs du Lycée Professionnel Maritime et Aquacole de Cherbourg) et permis l'évacuation de 10 m³ de déchets, principalement des poches à huîtres.



Briefing pour l'opération ramassage de déchets sur l'estran de la RNN du Domaine de Beauguillot © E. Patte

Un nettoyage de la baie des Veys à Brévands a également été réalisé au printemps par la Fédération des chasseurs de la Manche dans le cadre de l'opération « J'aime la nature propre » avec le soutien du Département de la Manche, et a réuni 70 participants pour une collecte de 5 m³ de déchets.

Isigny-Omaha Intercom'

Les linéaires côtiers des communes de Geffosses-Fontenay et Grandcamp-Maisy font l'objet de 2 ramassages annuels, commandités par le Département du Calvados et réalisés par l'entreprise Bayeux Insertion. En 2025, ces ramassages ont permis l'export de 4,43 m³ de déchets, soit 2 fois plus qu'en 2024. Le Département du Calvados suspendra ces ramassages à partir de 2026.

Pour la deuxième année, une "Opération ramassage de déchets en baie des Veys" a été organisée par l'Office de tourisme d'Isigny-Omaha Intercom. L'événement a bénéficié d'une synergie partenariale avec le Parc, les associations d'équidés de races normandes, les attelages de la Nicollerie, la Cuma de la base ostréicole de Grandcamp-Maisy, l'association des chasseurs des Rivages du Bessin, le Seroc et Collectea, la coopérative Isigny Sainte-Mère, le Département du Calvados, l'association des Races de Normandie, et l'association Trait et âne de Normandie. Cette émulation a permis de sensibiliser 80 volontaires qui ont collecté un peu plus de 3 m³ de déchets.

Partenaire de la journée grand public du samedi, les professionnels du littoral (conchyliculteurs, Comité Régional de la Conchyliculture Normandie-Hauts-de-France, DDTM DU CALVADOS, DGAMPA - Affaires maritimes, pêche et aquaculture et l'équipe

municipal de G fosse-Fontenay) se sont mobilis s la veille pour une collecte cibl e sur les secteurs de la Pointe du Grouin, permettant une zone d'action plus large sur deux jours.



Op ration ramassage de d chets en baie des Veys en octobre 2025   J.-M. Green

Suite   l' pisode m diatique mettant en  vidence la dispersion des poches ostr icoles perdues sur l'estran de la commune de G fosse-Fontenay. La commission de Cultures Marines de Caen  tudie plusieurs dispositions :

- r duire le risque d'arrachage de poches sur les concessions (am lioration des dispositifs de fixation des poches sur les installations ostr icoles),
- g rer le ramassage par les ostr iculteurs avec la collectivit  (hausse de la fr quence des op rations de ramassage, en lien avec les  pisodes temp tueux),
- permettre l'identification des propri taires (marquage des poches par les ostr iculteurs).

Si elles sont adopt es en commission, les prescriptions relatives   la technique d' levage (fixation et marquage des poches) devront  tre introduites dans le sch ma des structures.

Co t 2025

Contrat « ramassage macro-d chets de Lestre   St-Marcouf » : 6 238,43   en 2025 (32 829,79   sur les 5 ans)

Financement

Non  valu 

Indicateur de mise en  uvre

Lin aire de c te concern  : 15,5 km



23 : Poursuivre les politiques d'acquisition foncière sur le littoral

Description

Aucune action pour cette mesure en 2025

Coût 2025

sans objet

Financement

sans objet

Indicateur de mise en œuvre

Surface acquise : 0



24 : Suivre la mise en œuvre des mesures compensatoires sur la Tourbière de Sèves

Description

La Florentaise, exploitant du site, a fait l'objet d'une inspection de la DREAL au titre de l'installation en site classé fin 2023, afin de vérifier l'application du plan de phasage de l'arrêt des pompages et l'état d'avancement des actions environnementales. Certaines actions ont fait l'objet de demandes correctives de la DREAL. Suite aux évolutions du site, un échéancier actualisé des actions du plan environnemental pour la réhabilitation du site a été demandé à la Florentaise.

Une nouvelle réunion de la mission scientifique, chargée de suivre la mise en œuvre des mesures compensatoires a eu lieu le 26/11/2025.

L'année 2025 fut la dernière année d'autorisation d'extraction de tourbe par la Florentaise (arrêt réglementaire au 31/12/25). L'année 2026 devrait être consacrée à la remise en état du site.

Coût 2025

non évalué

Financement

La Florentaise

Indicateur de mise en œuvre

Mise en œuvre des mesures compensatoires : oui



25 : Impulser un site-atelier autour de la renaturation de la Tourbière de Sèves

Description

Le Ministère de la Transition Écologique a mandaté une mission d'écoute des protagonistes début 2021. Le Préfet de la Manche, dès les conclusions de cette délégation, a impulsé un projet concerté de reconversion et désigné en mars 2022 le Parc comme pilote de ce projet.

En 2025, plusieurs réunions pour la gouvernance du projet ont eu lieu (pilotage par M. le Préfet de la Manche pour le COPIL et par M. le Président du PnrMCB pour le comité opérationnel (COMOP) :

- point d'étape Préfet de la Manche, Maires et Conseillers municipaux : 22 mai ;
- comité de pilotage n°4 : 27 juin ;
- groupe de travail scientifique n°3 : 17 juin ;
- COMOP n°4 : 19 décembre ;
- visite du préfet de la Région Normandie : 2 septembre ;
- visite du préfet de la Manche : 5 novembre.
- visite de l'Association des hydrogéologues du service public : printemps

L'animation du projet et la recherche de financements pour assurer le suivi, la gestion et la mise en valeur du site ont largement émaillé l'année 2025 :

- Étude du fonctionnement hydrogéologique de la tourbière de Sèves

Une trentaine d'organismes ont été consultés par le bureau d'étude recruté pour cette étude afin d'obtenir des données hydrogéologiques, de 1947 à nos jours, sur le périmètre du bassin-versant de la Sèves. Les données ont été évaluées, organisées et géoréférencées afin de constituer une base de données solide pour la seconde phase de l'étude, réalisée par le BRGM, qui a consisté en l'analyse du fonctionnement hydrogéologique du bassin-versant de la Sèves, et notamment des relations entre les eaux souterraines (faluns) et de surface (tourbe). Cette partie de l'étude a été présentée le 19 décembre 2025 en Comité Opérationnel de la tourbière de Sèves. Elle permettra par la suite d'identifier les lacunes de connaissances à combler ces prochaines années.

- Projet ZH Scan

Le BRGM porte, avec l'entreprise PixStart spécialisée dans l'analyse des ressources naturelles par satellite, le projet de recherche ZH Scan. Son objectif est de mieux comprendre, via un travail de thèse démarré en 2025, les interactions entre les eaux souterraines et les zones humides à grande échelle, à travers le développement d'indicateurs hydrologiques et écologiques, utilisant des données satellitaires et *in situ*.

En complément de l'étude détaillée dans le point précédent, le BRGM a proposé la tourbière de Sèves parmi les 7 sites pilotes en France qui permettront le développement des indicateurs. A cette fin, des premiers prélèvements d'eau ont eu lieu sur le site en fin d'année.

- Suivis piézométriques

Les suivis piézométriques automatiques, en cours depuis 2014, se poursuivent.

- Étude qualité et biodiversité du plan d'eau

L'étude biodiversité et qualité des eaux du plan d'eau de la tourbière de Sèves a été lancée fin septembre 2025, et se poursuivra durant 2 ans. Elle vise à mieux comprendre le fonctionnement écologique du plan d'eau à travers des inventaires biodiversité (poissons et invertébrés) et physico-chimiques. Cette étude prévoit également la réalisation de la bathymétrie du plan d'eau, ainsi qu'un diagnostic de la fragilité de ses berges, aujourd'hui sujettes à l'érosion. Toutes ces informations seront accompagnées de préconisations pour la gestion future du plan d'eau.

- Campagnes de cartographie des contours du plan d'eau

Les campagnes de cartographie des contours du plan d'eau à l'aide d'un drone, en partenariat avec la DREAL Normandie, se sont poursuivies avec une nouvelle campagne effectuée fin août 2025.

Jusqu'en 2028, deux campagnes seront effectuées par an : 1 en été et 1 en hiver. Cela permettra à la fois de comparer les niveaux du plan d'eau entre saisons mais également d'une année sur l'autre, afin de suivre la remontée des niveaux d'eau après l'arrêt des pompes.

- Suivi des émissions de Gaz à Effets de Serre

Un premier transect pour le suivi des émissions de gaz à effets de serre (CO₂ et CH₄), en lien avec l'accroissement d'humidité des sols, a été mis en place au sud du plan d'eau de la tourbière de Sèves. À l'aide d'une chambre de mesures mobile, les premières mesures ont été réalisées par l'Université de Rennes. Elles seront réalisées tous les ans.

Une convention de partenariat avec l'Université de Rennes pour l'accompagnement scientifique de ce protocole de suivi et l'analyse des données a été signée et arrivera à son terme en mai 2028.

- Étude sur l'écrevisse de Louisiane (espèce exotique envahissante)

La Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA) de la Manche a réalisé une campagne d'échantillonnage de l'écrevisse de Louisiane sur le site de la tourbière de Sèves durant l'été 2025. L'objectif était de réactualiser les inventaires réalisés en 2011-2013.

Ce travail a mis en évidence une forte progression de l'écrevisse de Louisiane entre 2025 et 2011-2013 (+112%), mais également l'apparition de l'écrevisse Américaine (également exotique envahissante).

- Campagne de prospection et d'arrachage de Jussie

La campagne de prospection et d'arrachage de la Jussie s'est poursuivie, cette année et pour la quatrième année consécutive, avec l'aide de l'Association pour le Développement Durable de la Tourbière et Vallée de la Sèves. Par manque de temps et de moyens humains, les prospections ont été réalisées uniquement sur les trois zones de présence décelées en 2024. La Jussie y était encore présente mais en bien moindre quantité, témoignant ainsi de l'efficacité des actions menées. En effet, 400 litres de Jussie ont été extraits de la tourbière en 2025 contre 6 300 litres en 2024.

- Lancement du marché de travaux

Afin de limiter la fermeture des milieux autour de la tourbière de Sèves, des travaux d'entretien sur d'anciennes parcelles agricoles, aujourd'hui non exploitées, sont nécessaires. Un marché de travaux a été publié fin 2025 pour des travaux qui démarreront en 2026 :

- réouverture de milieux par abattage d'arbres et essouchage, aujourd'hui fermés par les ligneux installés pour la plupart depuis plus de 20 ans, avant un entretien par fauche, tous les deux ans.
- entretien des milieux par débroussaillage et fauche, encore ouverts aujourd'hui, mais en déprise agricole et sujets à l'enfrichement.

- Candidature LIFE SÈVES PEAT

Le Conseil départemental de la Manche, impliqué dans la gouvernance du projet ainsi que dans le plan d'actions agricoles, a souhaité s'engager plus en avant dans le soutien au projet en portant un dossier de candidature aux financements LIFE. Le projet s'étend sur 3 660 ha et 11 communes (Apperville, Auvers, Baupte, Montsenelle, Le Plessis-Lastelle, Gorges, Nay, Saint-Germain-sur-Sèves, Gonfreville, Terre-et-Marais et Méautis) et permet d'embrasser l'ensemble des enjeux liés à la préservation de la biodiversité et aux conséquences de l'arrêt des pompages exercés par la Florentaise à l'amont et à l'aval de la vallée. Le dossier, porté par 8 partenaires (CD50, ASA Douve, Conservatoire botanique de Normandie, Groupe Ornithologique Normand, Université de Rennes, Conservatoire d'Espaces Naturels de Normandie, Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturel et le Parc naturel régional), a été déposé le 23 septembre 2025, avec un budget total présentés de 10,91 millions d'€ pour 5,5 ans, dont 8,2 millions pour le PnrMCB. Si le dossier est retenu, l'Europe s'engage sur le financement de 60 % du budget total.

Coût 2025

Sans objet

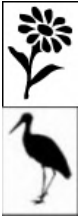
Financement

Région/Europe/DREAL/AESN/OFB

Indicateur de mise en œuvre

Nombre de réunions : 7 réunions institutionnelles

Plan de gestion du site : non



26 : Accompagner les usagers et riverains au changement lié à la future gestion de la Tourbière de Sèves

Description :

2025 a été marqué par la construction du projet de territoire, en lien avec plusieurs projets connexes pour l'accompagnement des usagers :

Le projet de territoire

Premier axe du plan d'actions agricoles validé en 2024, la constitution de la réserve foncière agricole, en vue de la compensation des exploitants les plus impactés, s'est intensifiée en 2025. Une instance technique de suivi a été constituée, composée de la DDTM, du Conseil départemental et de la SAFER. Le PnrMCB et la Chambre d'agriculture y sont invités pour apporter un éclairage technique. Cette instance s'est réunie 4 fois cette année (24 janvier, 12 juin, 25 septembre, 16 décembre). Le préfet de la Manche a réuni l'ensemble des exploitants impactés, le 13 février, afin de représenter le dispositif et de présenter les premières parcelles disponibles avant la première campagne d'attribution précaire, pilotée par la SAFER. Sur les 400 ha visés, près de 243 ha composent aujourd'hui cette réserve en surface acquise par le CD50 (acquisition amiables d'exploitations entières via la SAFER), par la SAFER (parcelles distinctes), ou promesses de locations de la part de propriétaires.

Après l'information des propriétaires publics sur l'état du **foncier dans la zone projet** et son devenir en 2024, les **propriétaires privés** ont été réunis en début d'année 2025, en présence de la DDTM, de la DGFIP et du Conservatoire du Littoral. Le rachat de parcelles (publiques ou privées) par ce dernier est conditionné à sa saisine par le Préfet, sur sollicitation des communes (délibération du conseil municipal). Les maires des communes impactées, dans l'attente des avancées sur la question agricole et sur le projet global de territoire, n'ont pas encore enclenché cette démarche.

Suite à la mobilisation de l'ANCT par le Préfet de la Manche en 2024 et de la réalisation des diagnostics socio-économiques et paysagers, le **travail de construction du projet de territoire** a démarré. Suivant le plan d'actions présenté, les grandes étapes ont été les suivantes :

- ateliers de collecte d'idées : 03, 08 et 19 mars,
- comité de pilotage : 02 avril,
- ateliers thématiques : 19 juin « Vie locale et initiatives privées », 2 juillet « Devenir des bourgs », 3 juillet « Valorisation touristique »,
- synthèse des ateliers thématiques : 18 septembre,
- comité technique : 03 décembre.

Lauréat de l'appel à projets ERABLE (pour la Mobilisation des Élus par la Recherche-Action sur la Biodiversité Locale), le **programme ArtSèves** a débuté en 2025 avec :

- les réunions du collectif : 07 janvier, 22 octobre,

- la présentation du projet pédagogique aux enseignants : 27 février,
- une sortie de terrain avec les enseignants à la découverte de la RNN de la Sangsurière et de l'Adriennerie et de la Tourbière de Sèves : 21 mai,
- la réunion de coordination entre enseignants et intervenants (chercheurs, artistes et la chargée de projets Éducation à l'Environnement et au Territoire au Pnr) : 18 septembre,
- les interventions avec les écoles dans le cadre de l'expérimentation pédagogique « Espionne ta tourbière » : 16 octobre ; 6, 24, 26 et 28 novembre ; 9 décembre,
- la présentation aux rencontres nationales du projet Érable à Cavaillon en novembre
- la résidence d'artistes et la première restitution : 17 au 22 novembre.

Plusieurs **stages et études**, ont également été mis en œuvre en 2025 :

- Stage « valoriser le patrimoine culturel de la tourbière de Sèves : collecte des patrimoines oral et industriel et propositions pour leur valorisation »
- Stage « Mise en récit de l'histoire de la Tourbière »
- Stage « Rôle de l'eau, de la température et de la végétation dans le cycle du carbone des tourbières : implications pour la restauration des tourbières de Sèves »
- 29 étudiants de l'Institut Agro Rennes-Angers ont travaillé au diagnostic territorial pour répondre à la question « Comment les processus de concertation peuvent contribuer à faire territoire autour d'un projet intégrateur tel que celui de la reconversion de la Tourbière de Sèves ? ». Ils ont conduit 76 entretiens, auprès d'habitants et acteurs professionnels, et produit des propositions permettant d'améliorer la concertation.

Plusieurs **sorties et réunions ont été proposées à destination des habitants** :

- réunion publique : 03 février à Baupte pour la présentation du projet et questions/réponses, en présence de M. le Préfet de la Manche.
- Journée mondiale des zones humides : 23 février, sortie sur le terrain pour discuter du cycle de l'eau.
- Apéritif inter-communal : 28 avril, à l'initiative des maries pour sensibiliser à la construction du projet de territoire ; en présence d'une partie du collectif ArtSèves.
- Sortie ornithologique : 14 juin, animée par le Groupe Ornithologique Normand.
- Café-sciences : 20 mai, au bar-épicerie de Gorges, animé par Sébastien Gogo et Yanaël Leroux de l'Université de Rennes.

Le projet a été de nouveau très relayé par la presse en 2025 (25 publications dans la presse locale, 4 articles dans des revues spécialisées, 3 reportages télévisuels.

Coût 2025

Sans objet

Financement :

Agence de l'Eau Seine-Normandie, Etat, CD50

Indicateur de mise en œuvre

Nombre de riverains accompagnés : NS



27 : Pérenniser la gestion des espaces protégés

Description

Documents de gestion

- RNN Domaine de Beauguillot

Suite à la publication du décret n°2021-1319 du 12/10/21 portant sur l'extension et la modification de la réglementation de la Réserve naturelle nationale du Domaine de Beauguillot, le plan de gestion 2025-2029 intègre les nouveaux enjeux patrimoniaux, réglementaires et stratégiques en termes d'accueil du public. Il a été approuvé par le préfet le 26 septembre 2025. L'année 2025 constitue donc la première année de mise en œuvre de cette feuille de route.

Extension de sites

- Pas d'extension en 2025

Nouveaux contrats Natura 2000

1 nouveau contrat monté en 2025

- Gestion écologique de l'Espace Naturel Sensible des Ponts d'Ouve 2025-2028 (cf. infra)

Nouveaux contrats MAEC

cf. Fiche mesure 1

Travaux de gestion

Des travaux prévus dans des contrats Natura 2000 ou financés sur d'autres crédits ont pu être exécutés cette année :

- RNN Sangsurière et Adriennerie

Le Parc porte un Contrat pour la « Gestion écologique de la Réserve naturelle nationale de la Sangsurière et de l'Adriennerie de 2024 à 2028 », qui permet d'assurer :

- la gestion des enclos par pâturage équin
- la fauche des casiers en rotation à 3 ou 5 ans. Les modalités d'intervention en août 2025 ont permis de réaliser les travaux dans de bonnes conditions en raison notamment de la faible pluviométrie
- la ré-ouverture des deux enclos de ponettes. En 2025, la dernière phase de travaux a permis de rouvrir les 4,15 ha d'enclos restant à restaurer.

- RNN Domaine de Beauguillot

- Partenariat avec le Lycée agricole de Montebourg pour araser la diguette entre la dune sud et les grandes îles, avec reprise des terres pour renforcer une digue séparant un sentier et une zone de stationnement des oiseaux
- Pose d'une clôture autour de 2 700 m² de prairie inondable restaurée suite aux dégâts de sanglier
- Remplacement du clapet côté maritime, en bois, par une nouvelle structure en aluminium, et réparation du système de régulation.

- Polders de Brévands

Un broyage des digues et le faucardage de la mare du polder Saint Clément ont été réalisés comme chaque année

Un gabion du polder du petit Saint-André acquis par le Conservatoire du Littoral et utilisé jusqu'en 2022 a été démolé en 2025, et la mare a été reprofilée par le nouvel exploitant en place sur la parcelle.

Cette modification d'attribution a permis de réaliser des travaux de réseau d'eau en cohérence avec le fonctionnement du site et son maintien en bon état écologique. En effet, dans le cadre des nouvelles attributions de lots agricoles sur les polders de Brévands, un chantier d'aménagement hydraulique a été mené afin d'assurer une alimentation en eau potable pour les bovins. Cette amélioration du réseau de distribution avec l'équipement pour chaque lot agricole d'un compteur individuel participe au maintien de bonnes conditions d'exploitation pour le pâturage et la fauche, essentiels à l'entretien des prairies humides du site et à l'accueil de l'avifaune associée à ce type de milieu.

→ RCFS des Bohons

L'entretien annuel des îlots a été effectué par le lycée agricole de Vire. Les travaux consistaient à débroussailler la végétation et à exporter les rémanents afin d'éviter l'enrichissement du milieu. Deux cépées de saules ont été abattues afin de libérer l'accès à la cabane située à l'entrée du site. La fauche bisannuelle des prairies de la réserve a également été effectuée pour favoriser la nidification du courlis cendré mais également de tous les oiseaux nicheurs au sol.

→ Dunes d'Utah-Beach

En 2025, le projet Restauration écologique adaptative du site d'Utah-Beach s'est poursuivi avec la restauration de trois dépressions humides en automne dont une présentant des travaux importants (coupe, dessouchage de nombreux saules, terrassement pour enlever le maximum de matière organique et création d'une mare avec reprofilage.

→ ENS des dunes et marais de l'Est Cotentin (Aumeville-Lestre et Crasville)

Une partie du sentier littoral a été déviée pour cause d'érosion. En 2025, dans la continuité de travaux de fermeture des blockhaus restant sur le site, le blockhaus central a fait l'objet d'une fermeture pour permettre l'accueil de chiroptères, notamment le petit rhinolophe, déjà identifié dans ce groupe de blockhaus.

→ RNR des marais de la Taute

Des travaux liés au PNA phragmite aquatique et au LIFE AWOM ont été réalisés en 2025 et d'autres seront à venir :

- Première Pièce Rigault (hors RNR) : des travaux d'étrépage ont été réalisés afin de diversifier les milieux sur cette ancienne mare de gabion, pour favoriser notamment l'installation de roselière pouvant accueillir des phragmites aquatiques en migration post-nuptiales.



*Travaux d'étrépage sur la Première pièce Rigault dans le cadre du LIFE AWOM ©
J.-M. Savigny*

→ Roselière des Rouges-Pièces
Pas d'information récoltée

→ ENS marais d'Auxais
Pas d'information récoltée

→ site CEN du Pré du Commun
Pas de travaux cette année

→ ENS marais des Ponts D'Ouve
Les travaux annuels d'entretien du site comportent la réfection des clôtures, la gestion du plan d'eau principal et de ses végétations périphériques, la gestion des cheminements et arbres, le broyage des berges, l'entretien des aménagements hydrauliques.
Un contrat Natura 2000 a été déposé en 2025 pour la gestion écologique du site sur la période 2025-2028. En 2025, les travaux ont permis le déplacement d'un talus, la coupe de saules et la pose d'écrans visuels, l'entretien de ripisylves et l'arrachage de myriophylle du Brésil.



Gestion des embâcles sur la Jourdan, ENS des Ponts d'Ouve © A. Herouard



Remplacement des écrans visuels en brande de bruyères et plantations, ENS des Ponts d'Ouve © A. Herouard

Coût 2025

- RNNDB : Arasement d'une diguette et consolidation d'une digue : 4 740,00 € (DREAL)
- RNNDB : Remplacement du clapet de la vanne : 6 240,00 € (Conservatoire du Littoral)
- RNNSA : Fauche des casiers : 34 394,40 € (contrat Natura 2000)
- RNNSA : Broyage des enclos pâturés : 36 593,28 € (contrat Natura 2000)
- RNNSA : Surveillance pâturage équin : 9 180,00 € (contrat Natura 2000)
- ENS des Ponts d'Ouve : Déplacement talus : 3 030,00 € (contrat Natura 2000)
- ENS des Ponts d'Ouve : Coupe saules/pose d'écrans visuels : 7 873,20 € (contrat Natura 2000)
- ENS des Ponts d'Ouve : Entretien de ripisylve : 6 900,00 € (contrat Natura 2000)

ENS des Ponts d'Ouve : Arrachage et export myriophylle du Brésil : 3 648,00 € (contrat Natura 2000)

Financement

Etat /Europe (MAE, Contrats Natura 2000), Etat (dotation Réserves Naturelles Nationales), Agence de l'Eau Seine-Normandie, Conseil Régional (dotation Réserves Naturelles Régionales), Conseils Départementaux (ENS), ...

Indicateur de mise en œuvre

Surfaces gérées : 2033 ha (dont 1454 ha terrestre)

Nombre de plan de gestion en conformité avec le document d'objectifs : 5

Surfaces engagées dans les dispositifs agri-environnementaux et les contrats Natura 2000 :
Non évalué



28 : Restaurer des secteurs embroussaillés



Description

Suite à une première phase de travaux en 2024 de ré-ouverture des deux enclos en gestion par pâturage équin sur la RNN Sangsurière et Adriennerie, fortement embroussaillés, la seconde moitié de la surface a pu être traitée en 2025.



Vue panoramique du casier 5e après travaux de réouverture © E. Bouillon

Coût 2025

cf. Fiche mesure 27

Financement

cf. Fiche mesure 27

Indicateur de mise en œuvre

Surface restaurée : RNNSA : 4,15 ha



29 : Suivre l'évolution des boisements dans les marais



Description

Une surveillance générale du territoire permet de repérer de nouveaux boisements éventuels. Le Parc réalise une veille sur les projets et usages, informe et sensibilise les maîtres d'ouvrage ou porteurs de projet à la sensibilité des milieux au boisement selon les enjeux présents. En 2025, deux projets de plantation ont été déposés sur la commune de Varenguebec.

Coût 2025

Sans objet

Financement potentiel

Sans objet

Indicateur de mise en œuvre

Présence/absence du suivi : présence



30 : Informer sur la sensibilité des marais au boisement



Description

En 2025, deux porteurs de projets de plantation ont été informés de la sensibilité des marais au boisement dans leur demande de pré-évaluation des incidences.

Coût 2025

sans objet

Financement potentiel

sans objet

Indicateur de mise en œuvre

Nombre d'évaluation d'incidences premiers boisements : 2

Nombre de porteurs de projet rencontrés : 2



31 : Développer un réseau de roselières

Description

Les sites ayant intégré un objectif de maintien et/ou développement de roselières dans leur plan de gestion sont :

- RNN Domaine de Beauguillot
- Site CEN du Pré du Commun
- ENS Marais des Ponts d'Ouve

Le nouveau plan de gestion de la RNR des Marais de la Taute 2022-2031 identifie une action de développement des surfaces de roselière. Les roselières à Phragmite commun y représentent aujourd'hui environ 20 ha répartis en plusieurs entités.

Sur l'ENS des Ponts d'Ouve, une gestion spécifique par fauche est menée sur des parcelles en bordure de roselière déjà présente, afin d'augmenter de 2,5 ha sa surface.

D'autres roselières sont présentes sur le territoire mais sont soit de petites tailles soit ne font pas l'objet d'une gestion planifiée.

Coût 2025

Sans objet

Financement

Sans objet

Indicateur de mise en œuvre

Nombre de sites : 4

Surface du réseau : 62 ha



32 : Diagnostiquer et équiper les zones à risque de collision (oiseaux, loutre)



Description

Aucune action pour cette mesure en 2025

Coût 2025

Sans objet

Financement potentiel

Sans objet

Indicateur de mise en œuvre

Linéaire équipé/enterré : 0

Nombre d'ouvrage routiers/ferroviaires équipés : 0



33 : Poursuivre la mise en place des exclos pour les toiles communautaires du Damier de la Succise

Description

Adriennerie et Sangsurière : En 2025, 374 toiles ont été comptabilisées par un groupe de bénévoles et d'agents de 18 personnes. 11 exclos ont été positionnés sur 4 parcelles différentes, permettant de protéger 201 toiles soit 54 % de l'effectif total.

St-Georges de Bohon : 59 toiles ont été comptées en 2025 et 24 ont été mises en exclos.



Dénombrement des toiles communautaire de damier de la succise à Saint-Georges-de-Bohon © L. Dufay

Coût 2025

Sans objet

Financement

Etat/Europe (animation du docob), Etat (dotation Réserves Naturelles)

Indicateur de mise en œuvre

Nombre de sites : 3

Surfaces mises en défens : 420 m² à St-Georges de Bohon



34 : Aménager pour restaurer/améliorer des gîtes de chauves-souris en milieu bâti

Description

Aucune action pour cette mesure en 2025

Coût 2025

Sans objet

Financement

Etat /Europe

Indicateur de mise en œuvre

Nombre d'aménagements : 1



35 : Gérer les boisements favorables aux chauves-souris

Description

Aucune action pour cette mesure en 2025

Coût 2025

Sans objet

Financement potentiel

Sans objet

Indicateur de mise en œuvre

Evolution de la surface de boisement continu : 0

Linéaire de haie entretenu : 0

Linéaire de haie replanté : 0



36 : Sensibiliser les usagers à la prise en compte du patrimoine naturel

Description

Neuf sorties de découverte des phoques en baie des Veys ont été proposées cette année d'août à novembre, et ont de nouveau rencontré leur public, réunissant un total de 121 participants. Cinq d'entre-elles ont été confiées à une prestataire privée préalablement formée par l'équipe du Parc.

En plus des visites dédiées à la découverte des phoques, des éléments d'information sont dispensés sur le mode de vie des phoques, ainsi que sur les comportements à adopter pour ne pas les déranger lors des visites de découverte de la RNN du Domaine de Beauguillot.

En 2025, ce sont 209 RDV nature (sorties, ateliers, conférences, chantiers) qui ont été proposées pour présenter les espèces et les milieux naturel sur le territoire du PnrMCB, concernant très majoritairement le site Natura 2000 des « marais du Cotentin et du Bessin, - baie des Veys ».



Sortie nature en baie des Veys, Elan nature © K. Chaput

Coût 2025

Prestations sorties phoques : 380 €

Financement

Région/Europe

Indicateur de mise en œuvre

Nombre de supports produits ou utilisés : 1 panneau



37 : Informer sur l'état d'avancement de la démarche

Description

- Les pages Natura 2000 du site internet du Parc sont régulièrement mises à jour, avec des actualités Natura 2000
- Une newsletter a été diffusée en début d'année 2025 aux membres du Comité de pilotage

Coût 2025

Sans objet

Financement potentiel

Etat/Europe (animation du docob)

Indicateur de mise en œuvre

Nombre de réunions : 0

Nombre de supports produits ou utilisés : 2



38 : Suivre et évaluer les espèces et les habitats

Description

→ *Flûteau nageant*

En 2025, la flore patrimoniale du Parc a fait l'objet d'un suivi (réalisé tous les 5 ans). A cette occasion, plusieurs stations historiques de Flûteau nageant ont été visitées :

- ENS d'Auxais : l'espèce n'a pas été retrouvée sur l'ENS, les fossés semblent avoir été remaniés récemment
- Marais du milieu et de Pénême (Taute) : Beaucoup d'observations antérieures à 2000, les contrôles montrent une population en déclin (non revu dans la majorité des stations) mais des fossés pourraient l'abriter encore. Une nouvelle station trouvée dans le marais du milieu.
- Marais de St-Hilaire (Taute) : Espèce non revu dans le gabion et fossé historique

→ *Damier de la Succise*

Les toiles communautaires de Damier de la Succise ont été dénombrées sur 2 des 5 sites connus : le 23 juillet à Saint-Georges-de-Bohon, et le 24 juillet au marais de La Sangsurière et de l'Adriennerie.

Site	La Sangsurière et l'Adriennerie	Saint Georges de Bohon
Nombre de toiles communautaires	374	59

→ **Agrion de Mercure**

En 2025 a eu lieu le suivi de 12 stations dont 4 en site Natura 2000.

Commune	N° de station	1997	2001	2002	2010	2011	2012	2014	2015	2017	2018	2020	2021	2022	2023	2025
Doville-Saint-Sauveur-de-Pierrepont	1/2	<10	<10		<10			oui		10 - 50		10 - 50		50 - 100		<10
Doville	X									100 - 200		100 - 200		<10		
Neuville-en-Beaumont	3	10 - 50	0		10 - 50		10 - 50		<10	10 - 50			0		0	
Doville	4	10 - 50	10 - 50					100 - 200		10 - 50		10 - 50		10 - 50		10 - 50
Varenguebec	5	10 - 50							10 - 50				0		3	
Varenguebec	5 bis				100 - 200					15 (pluie)			<10		12	
Méautis	6	10 - 50			10 - 50		50 - 100	oui	50 - 100		50 - 100		200		96	
Le Plessis-Lastelle	7	<10			<10		0		100 - 200		<10		0		0	
Gonfreville	8	100 - 200	100 - 200					100 - 200	100 - 200			50 - 100		10 - 50		200-1000
Gorges	9	<10										10 - 50		10 - 50		<10
Périers	10	<10			10 - 50		10 - 50			< 10		< 10		10 - 50		10 - 50
Saint-Germain-sur-Sèves	11	<10										0		10 - 50		<10
Marchésieux	12	10 - 50		10 - 50	100 - 200	10 - 50						100 - 200		100 - 200		200-1000
Saint-Martin-d'Aubigny	13	<10		10 - 50	<10					< 10			10 - 50		108	10 - 50
Graignes-Mesnil-Angot	14	<10		<10				0			0		0		0	
Le Désert	15	<10						oui			<10		10 - 50		48	10 - 50
Raids	16	10 - 50		50 - 100		<10		10 - 50				50 - 100		100 - 200		100 - 200
Saint-Germain-sur-Sèves	17	<10						< 10				100 - 200		>1000		200-1000
La Meauffe	18	<10			<10			10 - 50				10 - 50		10 - 50		0
Sainte-Marie-du-Mont	19	10 - 50									<10		10 - 50		108	
Carquebut / Chef du Pont	20	50 - 100	100 - 200			100 - 200					100 - 200		50 - 100		200-1000	
Sainte-Mère-Eglise	21	<10									10 - 50		10 - 50		58	

Evolution des effectifs d'Agrion de Mercure (stations surlignées en brun : site Natura 2000)

→ ***Vertigo de Des Moulins***

En 2025, les prélèvements effectués sur la RNN de la Sangsurière et de l'Adriennerie en 2024 ont été analysés, la présence de l'espèce étant confirmée sur différents secteurs de la réserve.

→ ***Planorbe naine***

Suite à la découverte de la planorbe naine *Anisus vorticulus* en 2011 à Saint-Georges-de-Bohon, plusieurs campagnes de prospections ont permis de mettre en évidence 18 fossés où l'espèce était présente dans le PnrMCB en 2016. Une actualisation de ces données est donc indispensable pour cette espèce. En 2024, un protocole de recherche mis en place sur les stations historiques a permis de valider de nouveau la présence de l'espèce sur 5 d'entre elles, sur les vallées de la Taute, de la Vire et de les marais de la côte Est suite aux prospections de 2024 et 2025.

→ ***Lamproie marine***

Le suivi de nids de lamproie réalisé annuellement a permis de dénombrer 3 nids sur la Taute et 6 nids sur la Douve.

→ ***Loutre d'Europe***

A l'image de ces dernières années, aucun nouvel indice n'a été découvert cette année, malgré la prospection des points habituels sur la Vire et la Douve.

→ ***Petit Rhinolophe***

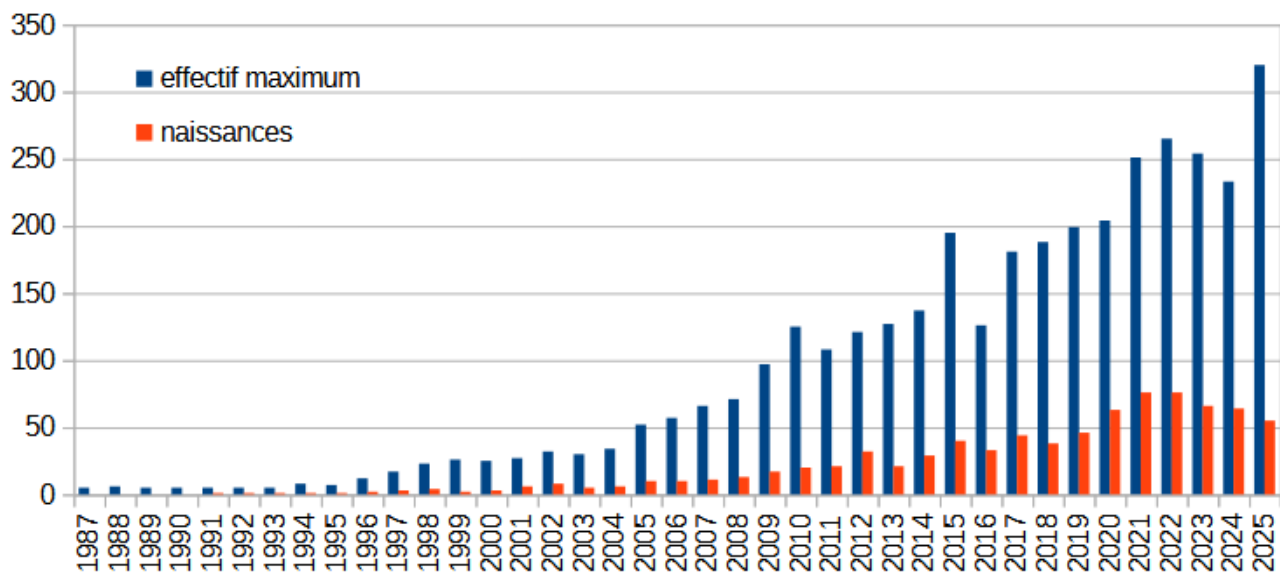
A Picauville, des travaux de réfection de la toiture dans les parties occupées par la colonie de Petit Rhinolophe ont fait l'objet d'un contrat Natura 2000 en 2023. Suite à la tempête Ciaran (novembre 2023), une nouvelle partie de la toiture s'est trouvée fortement dégradée et ont rendu une grande partie des combles non accessibles. En 2025, le comptage n'a pas pu avoir lieu dans le bâtiment fermé.

A Colombières (périphérie immédiate du site Natura 2000), un comptage exhaustif a permis de recenser 16 adultes de petits rhinolophes, et 5 jeunes.

→ ***Phoques***

Cette année, un nouveau record d'effectif maximum de **phoques veaux-marins** a été repéré lors du vol du 23 août 2025 avec 320 individus. Sur cette même saison de reproduction, le nombre de couples « mère-petit » dénombrés atteints 55. Ce chiffre diminue depuis plusieurs années.

Ces suivis aériens sont effectués lors de la marée basse (effectifs maximaux recensés) et des suivis de contrôle sont réalisés à marée haute pour permettre, entre-autre, de déceler des évolutions dans les modalités d'utilisation spatio-temporelle de l'estuaire par les phoques.



Evolution de la population de phoques veaux-marins en baie des Veys



Phoque veau-marin © E. Schmitt

Le **phoque gris** est observé toute l'année mais c'est de mai à novembre que ses effectifs sont les plus élevés. Aucune reproduction n'est encore constatée sur le site. Lors du vol du 26 juillet 2025, un maximum de 32 individus a été recensé en baie des Veys, équivalent aux effectifs de l'année 2024.

→ **Poissons migrateurs**

Un suivi de la remontée des poissons migrateurs (salmonidés et aloses principalement) à l'Observatoire Piscicole des Claires de Vire est effectué depuis le printemps 2002 par la Fédération de la Manche pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, avec des variations très importantes pour les 5 espèces suivies.

La FDPPMA 50 pilote également le suivi des Indices d'Abondance Saumon en Normandie (réseau de stations où sont effectuées des pêches électriques standardisées). De nombreuses stations sont réparties sur le cours de la Vire (15 hors site Natura 2000), sur la Sinope (3 hors site Natura 2000), la Douve (4 hors site Natura 2000) et la Taute (2) et le Lozon (1 hors site Natura 2000).

Pour la Douve, l'indice moyen pondéré est de 8 ind. 0+/5min en 2025, dans la moyenne des résultats obtenus depuis 2000. Les résultats sur les deux stations en amont (Sottevast) ont historiquement pâti de la récurrence de perturbations de la fonctionnalité pisciaire du milieu. Elle fut manifeste et relativement chronique et, en tout cas, les occurrences de pollutions sont intervenues à des fréquences suffisamment élevées pour avoir inhibé de manière à peu près constante la métapopulation de saumon atlantique de la Douve.

Pour la Sinope, l'indice moyen pondéré est de 0 ind. 0+/5min en 2025, comme chaque année depuis 2020. Les résultats, après quelques artéfacts au milieu des années 2000, sont extrêmement faibles depuis 25 ans. La station médiane a été la seule réellement et régulièrement contributrice au recrutement de cette métapopulation qui s'éteint, désormais.

Pour la Taute, l'indice moyen pondéré est de 6 ind. 0+/5min en 2025, ce qui correspond à un résultat faible, d'autant plus que le seul recrutement observé l'a été sur le Lozon. Au fil des années de suivi, les quelques frayères aboutissant au résultat observé ne peuvent s'établir qu'en limite amont de la zone des marais. Elles ne sont que palliatives, le réel potentiel se situe plus en amont mais il est inaccessible.

Pour la Vire, l'indice moyen pondéré est de 7,5 ind. 0+/5min en 2025. L'indice saumon moyen pondéré est faible, malgré le retour de niveaux d'eau qui ont permis, comme en 2024, le maintien de lits mouillés sur l'ensemble du réseau. L'amélioration notable du recrutement sur le réseau enregistré jusqu'en 2017 ne s'est pas propagée sur les saisons suivantes. Malgré une légère augmentation par rapport aux deux années qui l'ont précédé, le résultat 2025 se situe toujours significativement en dessous de la moyenne de la série.

→ **Oiseaux nicheurs**

Ces suivis sont réalisés par le GONm à la demande du PNR.

✓ **Passereaux et espèces à large répartition (étude par la méthode des points d'écoute) :**

x **Effectifs**

Espèce	Indice 2024	Indice 2025	Moyenne indice 2011-2020	Commentaire
Alouette des champs	90	87	122	Déclin de l'ordre de 47% en 30 ans ; l'indice actuel représente nettement moins de la moitié de l'indice de celui de 1992
Pipit farlouse	69	52	90	Très net déclin : baisse de 65 % des effectifs entre 1991 et 2025, de nouveau marqué cette année
Bergeronnette flavéole	344	243	184	Stable sur le long terme; effectifs en légère baisse cette année
Tarier des prés	357	323	292	En hausse depuis 1999, après la diminution des années 90 ; légère baisse cette année
Phragmite des joncs	344	311	330	Tendance à long terme positive ; effectif stable depuis la reprise après la chute de 2013
Bruant des roseaux	571	474	616	Depuis 1998, fluctue à un haut niveau : + 42 % entre 1991 et 2025 ; baisse marquée cette année

Indice STOC des espèces caractéristiques des marais

x **Phénologie**

La comparaison des données 2025 avec les précédentes (moyennes des périodes 2000-2011 et 2012-2023) montre que, globalement en 2025, il y a eu une plus grande précocité relative pour 4 des 6 espèces suivies : l'alouette des champs, le phragmite des joncs, le pipit farlouse et la bergeronnette flavéole.

Le bruant des roseaux, espèce non migratrice au long cours, est en retard par rapport à la période 2000-11 mais ce retard semble stabilisé depuis 2012. A l'inverse, le tarier des prés a la même phénologie que lors des deux périodes de référence ; il retrouve le calendrier initial du début du siècle.

✓ **Espèces localisées :**

- x **Grèbe à cou noir** : 2 couples ont tenté de nicher sans succès sur la tourbière de Sèves.
- x **Grand Cormoran** : 105 nids sur la Tourbière de Sèves et un essai sur la RNN de Beauguillot, sans succès
- x **Héron cendré** : estimation de 219 couples.
- x **Aigrette garzette** : estimation de 55 couples.
- x **Grande aigrette** : 50 nids sur la tourbière de Sèves, stabilité sur le site.
- x **Héron garde-bœufs** : 635 couples à minima.

- x **Héron bihoreau** : une nidification certaine sur la tourbière de Sèves
- x **Butor étoilé** : Un mâle chanteur dans la vallée de la Taute en avril 2023, mais aucun contact depuis sur le territoire.
- x **Blongios nain** : pas de données cette année.
- x **Spatule blanche** : 12 couples ont produit au moins 30 jeunes sur la tourbière de Sèves.
- x **Ibis falcinelle** : Présence régulière d'adultes sur la tourbière de Sèves, reproduction probable en 2025.
- x **Cigogne blanche** :
Le suivi de la population nicheuse de cigogne blanche est de plus en plus lourd à effectuer du fait de l'accroissement considérable du nombre de couples nicheurs depuis son installation en 1971. Le décompte exhaustif est réalisé une année sur deux, tandis qu'un indice annuel d'évolution de la population à partir d'un échantillon réduit de communes est obtenu les autres années. C'est cet indice qui a été utilisé en 2025, portant à une 435 (± 20) couples l'estimation du nombre de couples en 2025. En attendant le comptage exhaustif de 2026, ces chiffres indiquent que la population de cigogne blanche aurait plus que doublé en 7 ans. La croissance annuelle est estimée à 16 %, dans la moyenne des dernières années. Les déchets d'origine humaine dispensés par les centres d'enfouissement contribuent à cet accroissement.

	Nombre de couples nicheurs	Nombre de couples reproducteurs	nombre de couples nicheurs sans jeunes à l'envol.	nombre de jeunes à l'envol	nombre moyen de jeunes à l'envol par couple nicheur	nombre moyen de jeunes à l'envol par couple reproducteur
2025*	435	360	49	1057	2,4	2,8
2024	394	312	69	922	2,3	2,9
2023*	312	270	42	755	2,4	2,8
2022	291	252	30	703	2,5	2,8
2021	262	196	45	522	2,2	2,7
<i>moyenne 1987-2020</i>					<i>2,22</i>	<i>2,71</i>

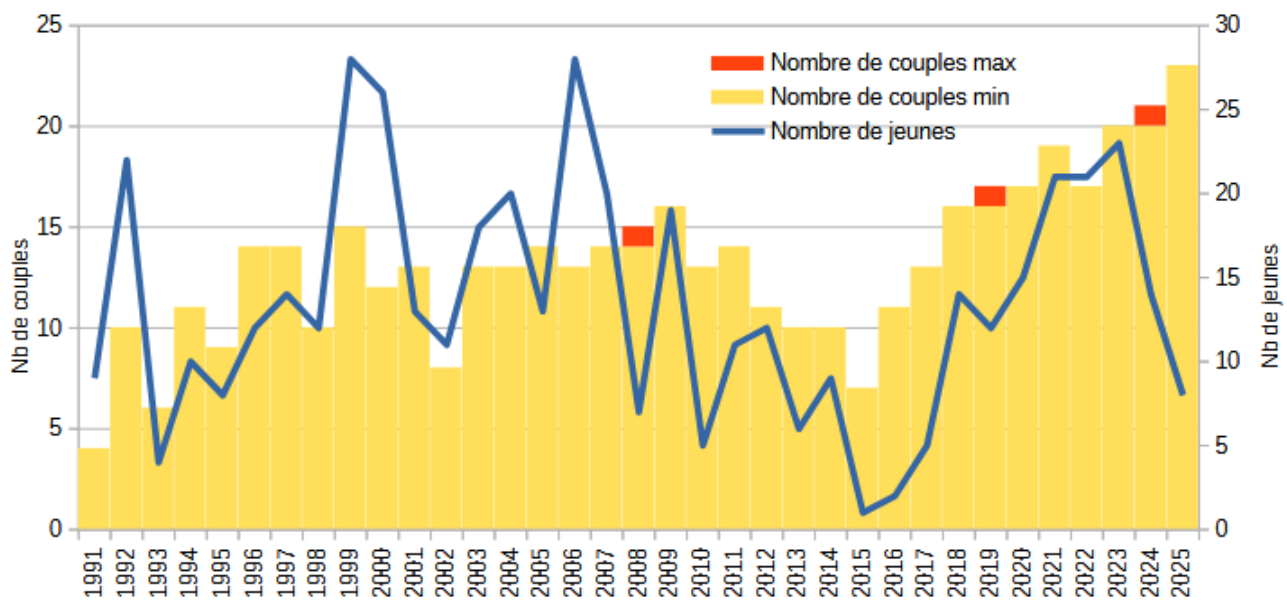
Paramètres démographiques de la Cigogne blanche (*effectifs issus des estimations à partir des communes échantillonnées)

En 2024-2025, environ 230 cigognes blanches ont hiverné durant la saison internuptiale sur le territoire.

- x **Sarcelle d'hiver** : 2-4 couples
- x **Sarcelle d'été** : 3 familles pour 13 couples possibles/probables
- x **Canard chipeau** : 11-12 couples dont 5 familles
- x **Canard pilet** : 2 couples
- x **Canard souchet** : seulement 10 couples possibles/probables avec 2 familles, soit -50 % par rapport à 2024
- x **Fuligule milouin** : 4 couples nicheurs dont 1 famille sur la tourbière de Sèves
- x **Fuligule morillon** : 1 couples nicheur sur la tourbière de Sèves
- x **Cygne tuberculé** : pas de recensement coordonné cette année.
- x **Tadorne de Belon** : pas d'estimation globale
- x **Busard des roseaux** : Les cantonnements caractérisés concernent 23 couples, dont 4 connaissent un succès, soit 17,4 % des couples, pour au moins 8 jeunes à l'envol, soit une productivité minimale de 0,35 jeune par couple.

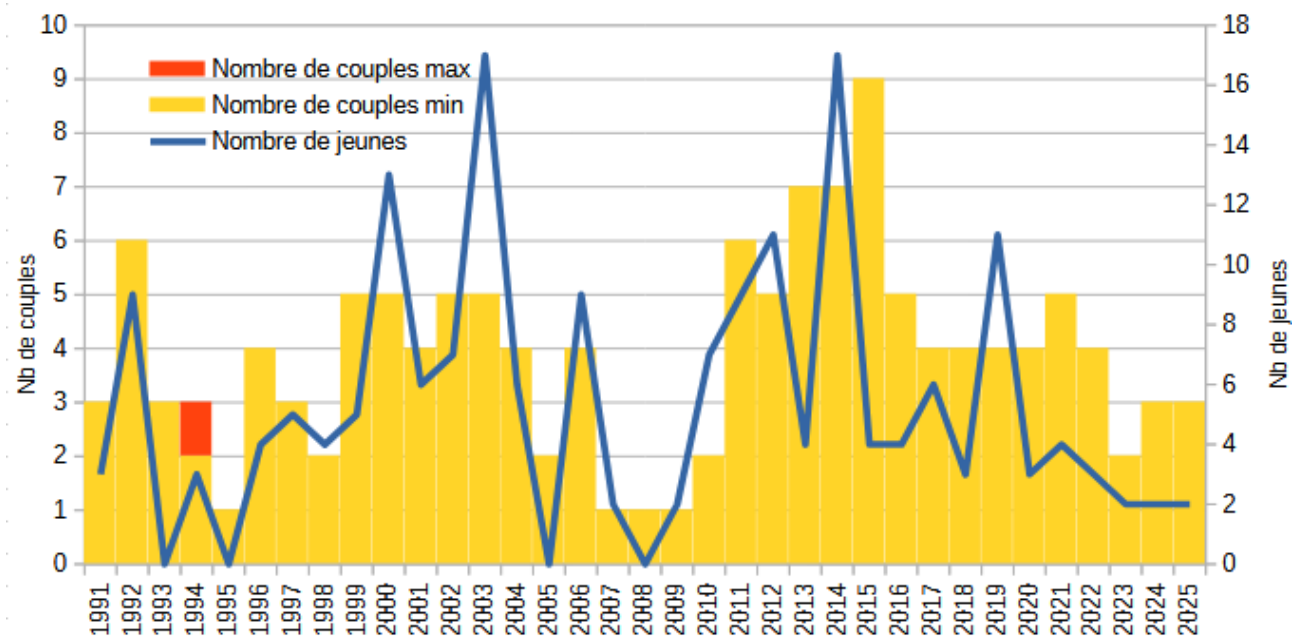
L'effectif atteint depuis plusieurs années est nettement supérieur à la moyenne de 13 couples établie pour la période 1991-2024. Les principaux noyaux (vallée de la Taute et baie des Veys) sont stables par rapport à l'année dernière, c'est en vallée de la Douve et sur la côte Est que l'effectif a progressé. La saison a été très particulière, ainsi l'absence de proies en début de saison notamment a fortement impacté la nidification.

Si le nombre relatif de jeunes à l'envol avait logiquement progressé ces dernières années parallèlement à la progression de l'effectif nicheur, 2025 peut être qualifié de médiocre avec seulement 8 jeunes à l'envol (soit 3 fois moins qu'en 2023). Les difficultés à nourrir et probablement l'inexpérience de certains couples sont les principales causes. En conclusion, en 2025, l'effectif est stable à son niveau le plus haut proche mais établit tout de même un nouveau record avec 23 couples. Si le niveau de la production s'était amélioré sur la période 2018-2023, il s'est effondré depuis, avec seulement 0,35 jeune/couple en 2025.



Evolution du nombre de couples et de jeunes à l'envol de Busard des roseaux

- x **Busard cendré** : Seulement trois couples nicheurs recensés sur le territoire, deux en vallée de la Taute et un en vallée de l'Aure. Les 2 nids de la vallée de la Taute ont produit chacun un jeune dont un grâce à la mise en défends de la parcelle dans le cadre de l'éco conditionnalité.



Evolution du nombre de couples et de jeunes à l'envol de Busard cendré

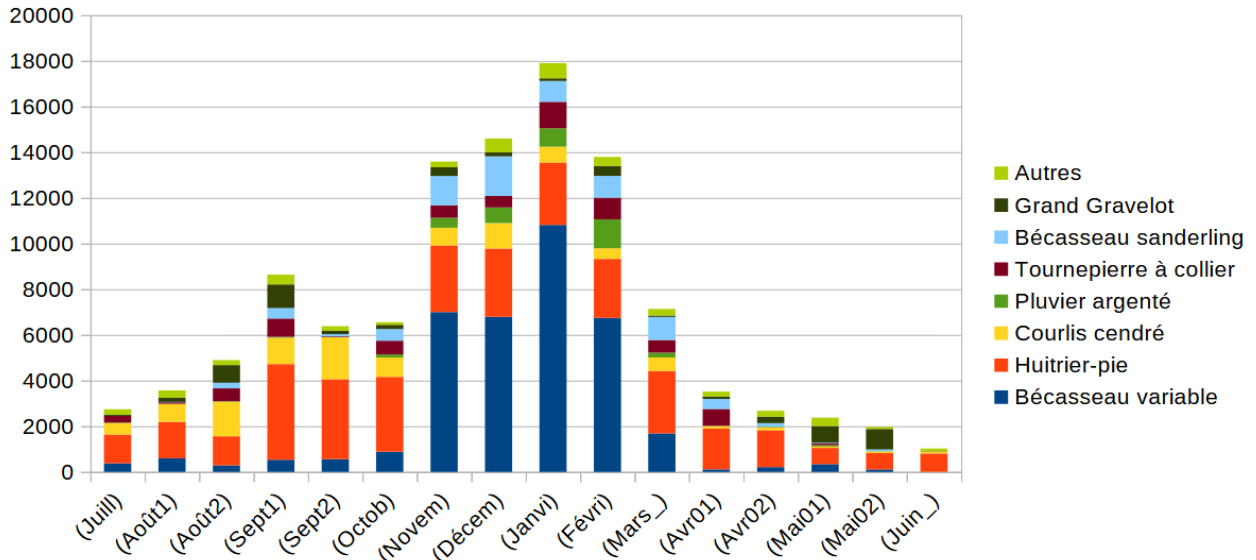
- x **Elanion blanc** : 2 couples potentiels (vallée de la Taute et de l'Aure)
- x **Marouette ponctuée** : Aucun mâle chanteur contacté cette année.
- x **Rôle des genêts** : Pour la 6^{ème} année consécutive, aucun chanteur n'a été contacté sur le territoire.
- x **Vanneau huppé** : En 2025, le vanneau huppé chute de nouveau et retrouve ses effectifs les plus bas, avec 145 à 182 couples sur l'ensemble du PnrMCB, principalement concentrés sur les vallées de la Taute, de la Douve et de la Sèves.

L'effectif 2025 du PnrMCB représente probablement toujours autour de 40 % de la population normande

- x **Courlis cendré** : 167 à 182 couples ou territoires ont été recensés en 2025, dont la moitié sur la vallée de la Taute. La productivité des couples est à un très bas niveau ($\pm 10\%$). La population du PnrMCB, après avoir nettement progressé de 2007 à 2023 de près de 4 fois, semble plafonner, avec un effectif moyen de 176,5 couples en 2025.
- x **Bécassine des marais** : En 2025, un site apparemment occupé dans le marais de Picauville, mais l'espèce n'est plus considérée comme nicheuse en Normandie.
- x **Huitrier-pie** : 2 couples maximum en baie des Veys, dont un nicheur certain
- x **Chevalier gambette** : pas de recherches spécifiques en 2025, estimation de 20-40 couples.
- x **Echasse blanche** : En 2025, l'espèce n'a pas été contactée en dehors de la vallée de la Sèves, le noyau du marais du Bauplois démontrant son intérêt pour l'espèce avec 30 couples.
- x **Avocette élégante** : Effectif en augmentation, entre 15 à 16 couples cette année.
- x **Gravelot à collier interrompu** : En 2025, la population de gravelot à collier interrompu du territoire oriental du PnrMCB est stable entre les deux recensements, située entre 82 et 90 couples. L'estimation du potentiel de référence ajusté à partir des deux recensements, effectif indicateur, est de 82 à 104 couples sur la baie des Veys et la côté orientale du Cotentin. Ce littoral, avec un effectif moyen de 80 couples sur la période 2017-2025, constitue toujours le bastion régional de l'espèce, avec probablement plus de 40 % de la population normande en 2025.
On constate des variations importantes de la distribution sur le long terme entre les grands secteurs définis, et également, depuis peu, des redistributions au sein même des deux zones bastions. En 2025, une baisse importante et inédite est noté sur Saint-Marcouf, bastion historique de la côte Est, compensée par à un report vers le secteur sud, précisément sur Ravenoville.
Parallèlement aux actions de protection et de sensibilisation et contrairement aux dernières années, la saison 2025 n'a pas été marquée par des événements climatiques défavorables (grandes marées accompagnées de coup de vent), ni par une surfréquentation du littoral ; d'où un taux de réussite record avec 2/3 des nids arrivant à l'éclosion.
- x **Grand Gravelot** : deux couples probables sur les îlots de Crasville
- x **Mouette rieuse** : L'effectif est toujours en baisse : 29-32 couples contre 63 l'année dernière, avec une forte progression sur l'ENS des Ponts d'Ouve, une absence de nidification sur la tourbière de Sèves et des difficultés à se maintenir sur la vallée de la Taute.
- x **Mouette mélanocéphale** : aucun indice probant.
- x **Pie-grièche écorcheur** : 6 couples en vallées de la Sèves principalement, probablement une dizaine de couples sur l'ensemble des marais.
- x **Gorgebleue à miroir** : pas d'estimation cette année
- x **Locustelle luscinioides** : 13 à 17 territoires en 2025, avec des implantations récentes sur la RNN de Beauguillot et le marais du Bauplois.
- x **Panure à moustaches** : estimation de 10 à 20 couples sur la RNN de Beauguillot.

→ **Limicoles côtiers migrants et hivernants**

L'association Claude Hettier de Boislabert, puis le Parc depuis la reprise de la gestion de la RNN du Domaine de Beauguillot, anime un réseau de structures (GONm, OFB, SyMEL) pour assurer ce suivi.



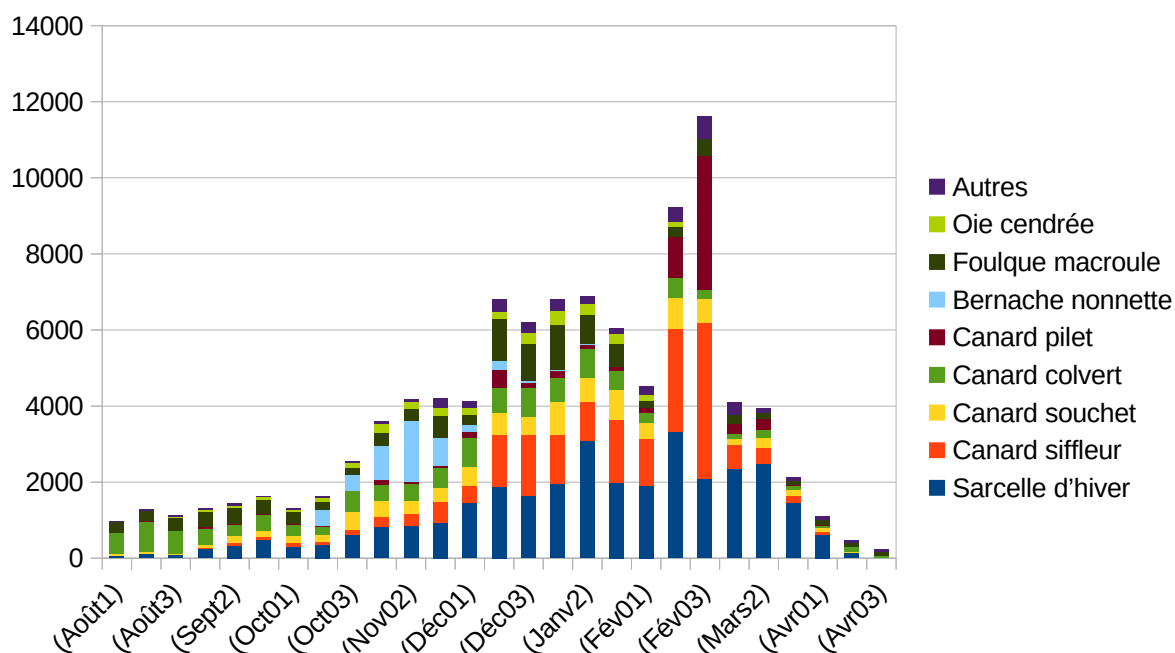
Effectifs de limicoles côtiers en baie des Veys et littoral Côte Est - cycle 2024-2025

→ **Anatidés migrants et hivernants**

Le Parc anime un réseau de structure (FDCM, SyMEL) pour assurer ce suivi.

L'ensemble des données n'a pas été centralisée à la date de rédaction de ce bilan. Sur la campagne de suivi 2024-2025, il ne manque que les résultats de la Tourbière de Sèves.

Les effectifs sont variables sur le cycle 2024-2025, avec une montée en puissance régulière des effectifs, atteignant un pic à la fin du mois de février à près de 12 000 individus.



Effectifs décadaires d'anatidés et foulques de d'août 2024 à avril 2025 hors Baupte

→ **Phragmite aquatique**

Une opération de baguage a de nouveau eu lieu fin août sur 2 sites (Cap et Prés de Rotz) selon le protocole ACROLA. Au Cap, avec 975 captures (contre 788 sur 4 semaines en 2024), les résultats s'avèrent meilleurs, mais la capture d'un seul phragmite aquatique est particulièrement inquiétante, d'autant plus que ce constat est général en France. Cela s'explique par plusieurs années de mauvaises reproduction en Pologne, Biélorussie où une sécheresse estivale a de nouveau sévi en 2025.

En complément de cette technique déjà ancienne se développent des techniques utilisant des géolocaliseurs (nécessite de recapturer les oiseaux) ou des émetteurs radio ou GPS apportant des informations nouvelles sur les migrations, bien que les coûts d'équipements et de gestion de données soient importants.

Pour la deuxième année consécutive, une session de baguage a eu lieu sur la RNN du Domaine de Beauguillot entre le 19 et 30 août 2025, donnant lieu à 408 captures de paludicoles. La halte migratoire du phragmite aquatique est confirmée sur la réserve naturelle par 6 captures et de façon générale, l'opération a montré une migration active.

Coût 2025

Suivi phoques en baie des Veys : 7 296,00 € (FEADER/Région)

Suivi oiseaux nicheurs : 61 572,72 € (OFB, FEADER/Région)

Financement :

Agence de l'Eau Seine-Normandie, Europe, Etat (dotation RNN, OFB), Région, Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Manche, Fédération Nationale pour la Pêche en France

Indicateur de mise en oeuvre

Nombre d'espèces/groupes d'espèces suivies : 14



39 : Améliorer les connaissances sur les habitats, les espèces et leurs interactions avec les activités

Description

Sarcelle d'hiver

Ce programme, lancé en 2002 par l'ONCFS, aujourd'hui OFB et le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN), vise à mieux comprendre la stratégie d'hivernage de la sarcelle d'hiver. La Réserve Naturelle de Beauguillot participe à ce programme depuis 2007.

En 2025, l'activité de baguage a repris à partir de janvier. 31 sarcelles ont été capturées : 5 auto-contrôles et 25 baguées uniquement avec les bagues métal

Etude Tarié des prés et Bergeronnette flavéole (GONm depuis 2016)

Le suivi des tariés des prés et des bergeronnette flavéoles est beaucoup plus réduit que durant la période 2016-2020, néanmoins des captures ont eu lieu de nouveau en 2025.

Étude Courlis cendré par GPS

Initié par le CRBPO et l'université de la Rochelle, le GONm s'est intégré à ce programme à partir de 2021. La recherche des nids a permis d'en trouver 15 de 13 couples différents et de baguer 24 jeunes des 8 nids dont l'incubation est arrivée à terme. Le taux de réussite à l'éclosion, calculé d'après la méthode Mayfield, aboutit à 43 % ce qui est excellent pour ce limicole. Malheureusement, la prédation estimée durant l'élevage des poussins fait tomber ce taux de réussite global des nids à environ 10 %, sans même savoir, combien de jeunes ont pu prendre leur envol (probablement pas plus de 2 sur cet échantillon).

Deux mâles adultes équipés sont revenus sur leurs sites de nidification où ils avaient été capturés respectivement en 2021 et 2023. Leurs arrivées ont eu lieu dans la première quinzaine de février et leurs départs vers leurs sites d'hivernage, après échec de leurs nichées, dans le courant de juin.

Quatre jeunes équipés ces dernières années sont également revenus en 2025 dans les marais. L'attraction du marais de Saint-Hilaire est évidente, trois des quatre jeunes ayant tenté en vain de s'y installer. La densité importante de courlis présents ne le permet manifestement pas, alors que des sites certainement moins attractifs dans les vallées de l'Aure et de la Vire, devraient permettre à ces jeunes de trouver un territoire. Bien que le courlis cendré soit territorial, pour les jeunes en mal de territoires, la présence d'une forte densité est certainement le gage d'habitats optimum sur lesquels ils tentent de s'installer, mais les couples expérimentés qui les occupent les en empêchent.

Par ailleurs, un mâle et une femelle adultes ont été équipés de GPS et, après avoir échoué leurs nidifications, ont rejoint leurs sites d'hivernage, respectivement les estuaires du Sado et du Tage au Portugal.

Régime alimentaire des phoques en Baie des Veys

L'étude repose sur l'analyse de fèces recueillies sur le schorre, sur la partie maritime classée en Réserve naturelle naturelle du Domaine de Beauguillot, sur le reposoir de haute mer.

Les objectifs de cette étude sont les suivants :

- Connaissance du régime alimentaire du phoque veau-marin en Baie des Veys.
- Actualisation des données issues des études précédentes.
- Place du prédateur dans l'écosystème estuarien.
- Caractérisation d'éventuelles interactions avec les activités humaines, notamment la pêche.

Les fèces sont récoltées sur les reposoirs de marée haute situés sur la partie maritime de la Réserve naturelle, analysée par le personnel de la Réserve, sous la tutelle scientifique de l'Université de La Rochelle.

Suivi télémétrique des phoques

Dans le cadre de l'installation du Parc éolien en mer du Calvados, une nouvelle campagne de pose de balise GPS/GSM a été menée sur 9 phoques veau-marin du reposoir de haute mer, situé dans les près salés de la RNN du Domaine de Beauguillot. Les opérations ont eu lieu les 17 et 18 novembre 2025. Les balises enregistreront différents types de données (déplacements, pressions, températures ...) jusqu'à leur décrochage lors de la mue de juillet/août, dans le meilleur des cas. Cette dernière session s'est déroulée alors que le site industriel est en phase travaux.

La comparaison des données acquises avant et après travaux permettra ainsi d'évaluer les impacts potentiels de la construction des éoliennes sur les mammifères marins et sur leur environnement.

Programme Migratlane

Ce projet vise à caractériser les déplacements et l'occupation des chauves-souris et des oiseaux en mer sur les façades de la Manche et de l'Atlantique pour combler le déficit de connaissances sur l'occupation de cet espace maritime par la faune volante, dans le contexte du développement des parcs éoliens offshore. Ce programme est sous la tutelle du Muséum national d'Histoire naturelle (station marine de Concarneau/Centre d'Écologie et des Sciences de la Conservation (CESCO UMR 7204).

Dans ce cadre, des capteurs/enregistreurs ont été disposés dans l'enclos de la station météorologique de Beauguillot, après autorisation de MétéoFrance.

Par ailleurs, le suivi télémétrique des oiseaux constitue un des 6 volets d'acquisition des données.

Le busard des roseaux fait partie des espèces cibles pour le programme en raison de la faiblesse des connaissances sur ces déplacements. La majorité des busards des roseaux qui nichent en France sont sédentaires, bien que certains effectuent des mouvements migratoires durant l'hiver. Une femelle de 2 ans a été capturée en mars et équipée d'une balise permettant de suivre ses déplacements. L'oiseau capturé est une femelle de 2 ans, immature sexuellement, qui a séjourné principalement à Beauguillot et dans les marais de la Taute.

Étude tritons crêtés sur la RNN du Domaine de Beauguillot

La reproduction des tritons (ponctué, crêté, alpestre, palmé) des mares situées dans les prairies inondables en eau douce de la RNN du Domaine de Beauguillot est suivie depuis 2011. Parmi les quatre espèces, le triton crêté fait l'objet d'un protocole spécifique individuel par la prise d'une photo du pattern de sa face ventrale ornée de taches noires, variable d'un individu à un autre. En 2025, la base de données comptait 764 données. L'analyse de ce jeu de données visait à caractériser la population de Triton crêté dans la RNNDB, d'évaluer l'influence de facteurs écologiques (les pratiques agricoles, la modification des milieux boisés environnant, l'entretien par curage, la qualité de l'eau) sur les caractéristiques de la population, d'en déduire son état de conservation et de proposer des mesures de gestion en faveur de la préservation de l'espèce.

Coût 2025

non évalué

Financement potentiel

GONm/Etat /Europe (animation du docob)

Indicateur de mise en œuvre

Nombre d'études : 8



40 : Suivre et évaluer la mise en œuvre du document d'objectifs

Description

Lors de la rédaction du Document d'Objectifs une série d'indicateurs a été proposée. Une partie seulement des indicateurs a pu être renseignée cette année.

Coût 2025

Sans objet

Financement potentiel

Etat /Europe (animation du DOCOB)

Indicateur de mise en œuvre

Présence d'un tableau de bord : partiel

Catégorie	Indicateur	détail indicateur	Valeur 2022	Valeur 2023	Valeur 2024	Valeur 2025
Agriculture	Dates de fauche	% des prairies de fauche suivies fauchées avant le 25/6	42 %	56 %	47 %	46 %
	Surface de terres arables	Selon RPG, en enlevant la partie des parcelles hors Natura	1405 ha	1078 ha		en attente du RPG 2025
	Indice oiseaux pâture/prairie de fauche	nombre contacts STOC (alouette + pipit farlouse+ bergeronnette flavéole+ vanneau huppé)/Tarier des prés	0,26 (2021)	0,23	0,29	0,29
	Nombre d'exploitations agricoles	Selon RPG, Pour toutes les exploitations ayant au moins 1 parcelle dans le périmètre Natura 2000 « Marais du Cotentin et du Bessin - Baie des Veys » (valeur moyenne)	842	782	789	en attente du RPG 2025
	Surface moyenne de marais dans la SAU des exploitants	Selon RPG, Pour toutes les exploitations ayant au moins 1 parcelle dans le périmètre Natura 2000 « Marais du Cotentin et du Bessin - Baie des Veys » (valeur moyenne)		33 ha	38,5 ha	en attente du RPG 2025
	Part des usages collectifs des marais communaux	% gestion collective / marais communaux en gestion agricole (6430)	0,22	0,22	0,22	0,22
	Nombre d'installations de méthanisation dans les communes riveraines du site	Méthaniseur répertorié sur methanormandie.fr (hors ISDND)	10	10	10	10
Eau	Surface exploitée par des exploitants situés à plus de 3,8 km de leur parcelle	3,8 km = quartile 75	0,26			
	Quantité d'eau prélevée dans les nappes et les rivières	somme des volumes prélevés dans les communes de marais accessibles depuis la BNPE (n-2) Valeur 2020 : 14 600 283 m ³	16 293 328 m ³ 13 389 894 m ³ -50 2 903 434 m ³ - 14	13 293 452 m ³ 10 703 342 M ³ -50 2 590 110 m ³ - 14	non disponible en 2025	non disponible en 2025
Changement climatique	Hauteur d'eau dans les rivières					
	Qualité eau (DCE)	synthèse AESN	2022 à récupérer			
	Précipitation et température	source à expertiser				
	Niveau de la mer	marégraphe SHOM de Cherbourg (données horaires validées) ; hauteur max	6,9m (01/01 au 01/10)	7,22m (01/01 au 31/12)	7,16m (01/01 au 31/12)	6,98m (01/01 au 31/12)
EEE	Piézométrie biseau salé					
	Topographie des fonds littoraux					
Arbre	Surfaces et nombre de sites colonisés par les Espèces Exotiques Envahissantes					
	Indice oiseau liés aux arbres	rapport contact par point STOC des espèces liées à l'arbre/total des contacts espèces potentiellement nicheuses *1000 moyenne 2017-21 : 1,858	1,869	1,915	1,811	1,802
Cultures Marines	Prélèvement de sanglier dans le site					
	Nombre et surface de demande d'autorisation d'exploitation de cultures marines en secteur sensible	données CRC (indicateur schéma des structures) Nombre concessions	Baie des Veys : 1 demande pour une surface de 76,63 ares ; Utah-Beach 4 demandes pour une surface de 100 ares et de 1500 m	Données CCM 2021-2022 Baie des Veys : 267 élevage d'huîtres, 13 élevage moule, 110 huîtres et moules	Pas d'information récoltée	Données CCM 2023-2024 Baie des Veys : 263 élevage d'huîtres, 12 élevage moule, 109 huîtres et moules
Pêche professionnelle	Production conchylicole	données CRC	Baie des Veys (2021-2022) : 4 714 tonnes d'huîtres ; 140 tonnes de moules ; Utah Beach : 1 800 tonnes d'huîtres ; 1 000 tonnes de moules de bouchot	Baie des Veys (2022-2023) : 4 688 tonnes d'huîtres	Baie des Veys (2023-2024) : 4 765 tonnes d'huîtres	Baie des Veys (2024-2025) : en attente chiffres tonnes d'huîtres
	Nombre de jours d'ouverture des gisements de coques			Pas d'information récoltée	Pas d'information récoltée	
Chasse	Nombre de jours/homme de pêche effective			Pas d'information récoltée	Pas d'information récoltée	
	Nombre de permis de chasse dans les communes riveraines du site			2340	Pas d'information récoltée	3180 sur les communes du Parc
	nombre de nuitées de chasse au gabion			14241	Pas d'information récoltée	Pas d'information récoltée
Pêche amateur	nombre de pratiquants sur le DPM			1000	Pas d'information récoltée	Pas d'information récoltée
	Nombre de permis de pêche dans les communes riveraines du site					
Tourisme	Nombre de pêcheurs à pied amateurs (comptage annuel)	comptage annuel des pêche (https://estamp.ofbiodiversite.fr/donn)	132			Pas d'information récoltée
	Nombre de participants aux visites du site (marais, faune et flore)	inscription aux visites proposées dans le calendrier du Parc (y compris RNN)	967	1725	1745	2291 (nombreuses sorties dans le cadre du Festival à tire d'aile)



41 : Réaliser une veille sur les projets et usages, informer les maîtres d'ouvrage ou porteurs de projet

Description :

En 2025, 20 porteurs de projets ont sollicité le Parc pour des conseils de gestion et/ou d'aide pour le remplissage de leur dossier d'évaluation des incidences Natura 2000. Ces demandes variées concernaient majoritairement des déplacements de postes de tirs ou des aménagements légers (encaissements, agrandissement) en gabion (7), des travaux en zone humide (8) ou des retournements de prairies (3).

La dotation « biodiversité et aménités rurales » a été reconduite. 81 des 84 communes du site Natura 2000 « Marais du Cotentin et du Bessin – baie des Veys » ont touché la dotation, pour un montant allant de 3 000 € et 42 322 € cette année, pour un montant total de 649 081 €, du fait de leur appartenance au site Natura 2000 et/ou au PnrMCB (il n'est plus possible de distinguer la part « Natura 2000 » de la dotation, de la part « PnrMCB »). Les communes ne sont pas toujours informées de cette dotation, incluse dans la DGF des communes.

Coût 2025

Non évalué

Financement potentiel :

Etat /Europe (Animation du DOCOB)

Indicateur de mise en œuvre

Nombre de projets accompagnés : 20

Nombre de commune ayant touché la dotation biodiversité : 81

Budget 2025

Intitulé	Maître d'ouvrage	Budget	Financeurs
Contractualisation MAEC (somme des contrats en cours)	Région	2 593 380,34 €	MASA/FEADER
Contractualisation PSE (somme des contrats en cours)	PNRMCB	190 000,00 €	AESN
Contrat Ramassage macro-déchets laisse de mer	CA du Cotentin	6 238,43 €	FEDER/Région
Contrat Gestion écologique RNNSA (fauche des casiers)	PNRMCB	34 394,40 €	FEDER/Région
Contrat Gestion écologique RNNSA (broyage des enclos pâturés)	PNRMCB	36 593,28 €	FEDER/Région
Contrat Gestion écologique RNNSA (surveillance pâturage équin)	PNRMCB	9 180,00 €	FEDER/Région
Contrat Gestion écologique ENS Ponts d'Ouve (déplacement talus)	PNRMCB	3 030,00 €	FEDER/Région
Contrat Gestion écologique ENS Ponts d'Ouve (coupe saules/pose d'écrans visuels)	PNRMCB	7 873,20 €	FEDER/Région
Contrat Gestion écologique ENS (entretien de ripisylve)	PNRMCB	6 900,00 €	FEDER/Région
Contrat Gestion écologique ENS (arrachage et export myriophylle du Brésil)	PNRMCB	3 648,00 €	FEDER/Région
Entretien réseau AS	AS	Non renseigné	AS/AESN
Lutte Jussie tourbière de Sèves	PNRMCB	Non renseigné	sans financement
Autres travaux RNNDB (Arasement d'une diguette et consolidation d'une digue)	PNRMCB	4 740,00 €	DREAL
Autres travaux RNNDB (Remplacement du clapet de la vanne)	PNRMCB	6 240,00 €	Conservatoire du Littoral
Nettoyage de plages	CAC, CCBDC	Non renseigné	AESN
Accompagnement pâturage	PNRMCB	Non renseigné	AESN/Région/Etat
Animations Phoques veaux-marins	PNRMCB	380,00 €	Région
Animation du programme et suivis scientifiques	DREAL	71 432,76 €	Région/FEDER
Indice Abondance Saumon	FDPPMA 50	Non renseigné	FDPPMA 50/FNPF/AESN/CRN
Suivi Claies de Vire	FDPPMA 50	Non renseigné	FDPPMA50/CD50/CRN/AESN
Suivi oiseaux nicheurs	PNRMCB	61 572,72 €	Région/FEDER
Suivi Phoque veau-marin	PNRMCB	7 296,00 €	Région/FEDER